



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N° 54

10/07/19

- SOMMAIRE -

**PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL**

*BUREAU DE L'INTERMINISTERIALITE*

Décision n° 2019-1724 du 04 juillet 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Philippe CARROT, directeur départemental des territoires de la Meuse, délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du département de la Meuse

Décision n° 2019-1725 du 04 juillet 2019 portant nomination du délégué adjoint et délégations de signature du délégué de l'Agence Nationale de l'habitat

Arrêté n° 2019-1737 du 08 juillet 2019 accordant délégation de signature à M. Mark EVANS, Lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules

Arrêté n° 2019-1738 du 08 juillet 2019 accordant délégation de signature à M. Mark EVANS, Lieutenant-Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, pour l'établissement des conventions relatives à la facturation des prestations fournies par les services d'ordre

Arrêté n° 2019-1740 du 08 juillet 2019 accordant délégation de signature à M. Erwan LE BRIS, Directeur de la direction interdépartementale des routes – Est, et relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national, et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions

Arrêté n° 2019-1741 du 08 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Laurent MAITREHEU, directeur des ressources humaines et des moyens

**SOUS-PRÉFECTURE DE VERDUN**

Arrêté n° 2019-1608 du 20 juin 2019 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers de la Meuse – promotion du 14 juillet 2019

Arrêté n° 2019-1642 du 25 juin 2019 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Arrêté n° 2019-1649 du 26 juin 2019 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Arrêté n° 2019-1650 du 26 juin 2019 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

Arrêté préfectoral n° 2019-7130 du 05 juillet 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2015-4776 autorisant le défrichement de 2,00 ha de bois sur la commune d'Aulnois-en-Perthois

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION  
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS**

Arrêté DDCSPP - N° 2019- 077 du 02 juillet 2019 portant désignation des experts habilités à procéder à l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration.

**UNITÉ TERRITORIALE DE LA MEUSE –  
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE  
LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP813612579 - « ER SERVICES » à VERDUN

## **SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT**

### **DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA MEUSE – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST**

Arrêté n° 2019 – 1730 du 5 juillet 2019 déclarant l'état d'insalubrité irrémédiable du bâtiment d'habitation sis 30 Côte des Fourches – Commune de BAR-LE-DUC

Arrêté n° 2019 - 1731 du 5 juillet 2019 déclarant l'état d'insalubrité remédiable du bâtiment d'habitation sis 1 bis route de Souilly — Commune de NUBECOURT

## **RÉGION GRAND-EST**

### **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT – GRAND EST**

Arrêté n° 2019-DREAL-EBP-0033 du 04 juillet 2019 portant autorisation de transport de spécimens d'espèces animales non domestiques : espèces protégées, espèces classées nuisibles ou gibier

### **DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE – GRAND EST**

Arrêté n° 2019-1739 du 08 juillet 2019 portant renouvellement d'habilitation du Centre Educatif Fermé «LE SYSSITION» géré par l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA) à THIERVILLE-SUR-MEUSE (55)

## **AVIS DIVERS**

Décision du 03 juillet 2019 portant habilitation 2019 – centre de détention de MONTMEDY

Décision du 03 juillet 2019 portant habilitation 2019 – centre de détention de MONTMEDY

Décision du 03 juillet 2019 portant délégation de signature – centre de détention de MONTMEDY



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MEUSE**

Préfecture

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de l'interministérialité

**Décision n° 2019 - 1724 du 4 JUIL. 2019**  
**accordant délégation de signature à Monsieur Philippe CARROT,**  
**directeur départemental des territoires de la Meuse,**  
**délégué territorial adjoint de l'Agence nationale**  
**pour la rénovation urbaine (ANRU) du département de la Meuse**

**Le Préfet de la Meuse,**  
**délégué territorial de l'Agence nationale**  
**pour la rénovation urbaine du département de la Meuse,**

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment ses articles 9-1 à 9-3 relatifs au nouveau programme national de renouvellement urbain ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine en vigueur ;

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur ;

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur ;

Vu le règlement comptable et financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au programme national de rénovation urbaine et au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés en vigueur ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg BP 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr)      mél : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Vu le règlement financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vigueur ;

Vu la décision de nomination de Monsieur Philippe CARROT, directeur départemental des territoires de la Meuse, Délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de la Meuse ;

Vu la décision de nomination de Monsieur Joël VIDIER, directeur départemental adjoint des territoires de la Meuse ;

Vu la décision de nomination de Monsieur Mathias PIBAROT, chef de l'unité habitat ;

Vu la décision de nomination de Madame Marilyne BAZART, Chargée de l'ANRU au sein de l'unité Politiques de l'habitat de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CARROT, directeur départemental des territoires de la Meuse, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'ANRU pour le département de la Meuse, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU et, sans limite de montant, pour :

- Signer tous les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU
- Signer tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur :
  - Les engagements juridiques (DAS)
  - La certification du service fait
  - les demandes de paiement (FNA)
  - les ordres de recouvrer afférents
- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU :
  - Les engagements juridiques (DAS)
  - La certification du service fait
  - les demandes de paiement (FNA)
  - les ordres de recouvrer afférents

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe CARROT, délégation est donnée à Monsieur Joël VIDIER, Directeur départemental adjoint des territoires de la Meuse, aux fins de signer et de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

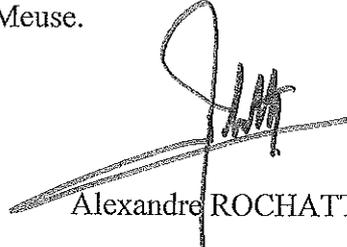
**Article 3** : Délégation de signature est donnée à Madame Marilyne BAZART, Chargée de l'ANRU au sein de l'unité Politiques de l'habitat de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU, et, sans limite de montant, pour :

- Valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU
  - Les engagements juridiques (DAS)
  - La certification du service fait
  - les demandes de paiement (FNA)
  - les ordres de recouvrer afférents

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyn BAZART, délégation est donnée à Monsieur Mathias PIBAROT, chef de l'unité habitat, aux fins de valider l'ensemble des actes mentionnés à l'article 3.

**Article 5 :** La décision n° 2019-394 du 26 février 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Philippe CARROT, directeur départemental des territoires de la Meuse, délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du département de la Meuse est abrogée.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



Décision n° 2019 - *1725* du - 4 JUL. 2019  
portant nomination du délégué adjoint  
et délégations de signature du délégué de l'Agence

**Le préfet de la Meuse,  
délégué de l'Agence Nationale de l'habitat dans le département de la Meuse,**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 321-1 ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 7 juillet 2016, nommant M. Philippe CARROT, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Philippe CARROT, occupant la fonction de Directeur Départemental des Territoires de la Meuse, est nommé délégué adjoint de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département de la Meuse.

**Article 2** : Délégation permanente est donnée à M. Philippe CARROT, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

**Pour l'ensemble du département :**

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg BP 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) mel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO ;
- toute convention relative au programme habiter mieux ;
- le rapport annuel d'activité ;
- après avis du délégué de l'Agence dans la région, les conventions pour la gestion des aides à l'habitat privé prévues à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les avenants aux conventions en cours.

**Le département de la Meuse étant un territoire couvert par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre)**, délégation permanente est donnée à M. Philippe CARROT, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

**Article 3** : Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation, délégation permanente est donnée à M. Philippe CARROT, délégué adjoint, à effet de signer les actes et documents suivants :

**Le département de la Meuse étant un territoire couvert par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation :**

- les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.
- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

**Article 4** : Délégation est donnée à M. Philippe GAZEAU, chef du service urbanisme et habitat, et à M. Antoine KONIECZKA-MATZEN, adjoint du chef du service urbanisme et habitat, aux fins de signer les actes et documents mentionnés aux articles 2 et 3, à l'exception de la signature du programme d'actions et du rapport d'activité, des conventions pluriannuelles

d'opérations programmées, des conventions de gestion ainsi que des avenants aux conventions en cours, des conventions d'OIR, des conventions relatives au programme « habiter mieux » et de la signature des actes notariés d'affectation hypothécaire.

**Article 5 :** Délégation est donnée à M. Mathias PIBAROT, chef de l'unité habitat, aux fins de signer les actes et documents mentionnés aux articles 2 et 3, à l'exception de la signature du programme d'actions et du rapport d'activité, des conventions pluriannuelles d'opérations programmées, des conventions de gestion ainsi que des avenants aux conventions en cours, des conventions d'OIR, des conventions relatives au programme « habiter mieux » et de la signature des actes notariés d'affectation hypothécaire, des actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO.

**Article 6 :** Délégation est donnée à Monsieur François ALLEGRINI, responsable du pôle ANAH de la DDT, aux fins de signer :

- en matière de conventionnement, les seuls documents visés aux points 1, 2 et 3 de l'article 3 de la présente décision ;
- les accusés de réception ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

**Article 7 :** Délégation est donnée à Mme Laurence NUNES, à M. François ALLEGRINI et à Mme Céline TALAGRAND, instructeurs, aux fins de signer :

- les accusés de réception ;
- les demandes de pièces complémentaires et autres courriers nécessaires à l'instruction courante des dossiers et à l'information des demandeurs.

**Article 8 :** La décision n° 2019-268 du 5 février 2019 portant nomination du délégué adjoint et de délégation de signature du délégué de l'ANAH à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs est abrogée.

**Article 9 :** Copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le directeur départemental des territoires de la Meuse ;
- à M. le Président du Conseil Départemental de la Meuse ;
- à Mme la directrice générale de l'ANAH, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
- à M. l'agent comptable de l'ANAH ;
- aux intéressé(e)s.

**Article 10 :** La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

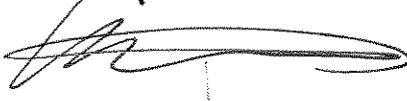
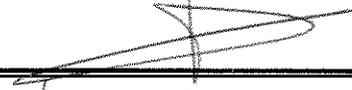
Le délégué de l'Agence

Alexandre ROCHATTE

Annexe à la Décision n° 2019-1725 du 04 juillet 2019

de nomination de délégué adjoint et de délégation de signature de la déléguée de l'agence  
à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs

**SPECIMEN DE SIGNATURES**

Nom et qualité	Type de signature
Alexandre ROCHATTE Préfet de la Meuse	
Philippe CARROT Directeur Départemental des Territoires	
Philippe GAZEAU Chef du Service Urbanisme et Habitat	
Antoine KONIECZKA-MATZEN Adjoint du Chef du Service Urbanisme et Habitat	
Mathias PIBAROT Chef de l'Unité Politiques de l'Habitat	
François ALLEGRINI Responsable du pôle ANAH de la DDT	
Laurence NUNES Instructrice de la DDT	
Céline TALAGRAND Instructrice de la DDT	



## PRÉFET DE LA MEUSE

PREFECTURE DE LA MEUSE

Secrétariat Général

Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'interministérialité

**Arrêté n° 2019-1737 du 08 JUL. 2019**  
**accordant délégation de signature à M. Mark EVANS,**  
**Lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse**  
**à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules**

**Le Préfet de la Meuse,**

Vu le code de la route et notamment ses articles L325-1 et suivants,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 modifiée relative à la gendarmerie nationale,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 04 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse,

Vu l'ordre de mutation n° 012834/GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SHE du 18 février 2019, prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2019 et nommant M. Mark EVANS, lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse,

Vu la circulaire ministérielle du 1<sup>er</sup> août 2011 portant mise en œuvre du pouvoir d'immobilisation et de mise en fourrière des véhicules,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**: A compter du 1<sup>er</sup> août 2019, délégation de signature est donnée, au lieutenant-colonel Mark EVANS, commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules telles que prévues à l'article L325-1-2 du code de la route.

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg BP 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49

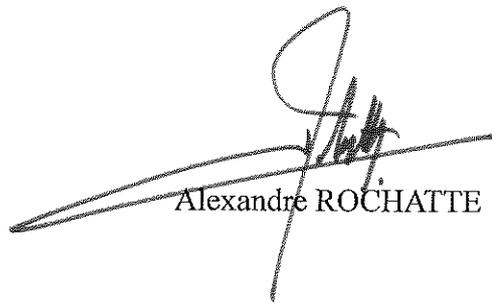
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr)

mel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

**Article 2 :** En application de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, le lieutenant-colonel Mark EVANS, commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, est autorisé, en cas d'absence ou d'empêchement, à subdéléguer sa signature à ses subordonnés, par arrêté pris en son nom. Cette subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

**Article 3 :** L'arrêté n° 2019-953 du 23 avril 2019 accordant délégation de signature à M. André GASTEBOIS, colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse à l'effet de signer les immobilisations et les mises en fourrière des véhicules est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse, le directeur des services du cabinet du Préfet de la Meuse et le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55 012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75 800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MEUSE**

Préfecture

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de l'interministérialité

**Arrêté n° 2019-1738 du 08 JUIL. 2019**  
**accordant délégation de signature à M. Mark EVANS,**  
**Lieutenant-Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse,**  
**pour l'établissement des conventions relatives à la facturation des prestations**  
**fournies par les services d'ordre**

**Le Préfet de la Meuse,**

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi n°2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu l'ordre de mutation n° 012834/GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SHE du 18 février 2019, prenant effet le 1er août 2019 et nommant M. Mark EVANS, lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 1<sup>er</sup> août 2019, délégation de signature est donnée à M. Mark EVANS, lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, à l'effet de signer les conventions relatives aux modalités de facturation de certaines prestations de services d'ordre fournies par les forces de gendarmerie et dont les coûts reviendront aux organisateurs des différentes manifestations.

**Article 2** : L'arrêté n° 2019-163 du 21 janvier 2019 accordant délégation de signature à M. André GASTEBOIS, colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, pour l'établissement des conventions relatives à la facturation des prestations fournies par les services d'ordre est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur des services du cabinet du préfet de la Meuse, et le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de l'interministérialité

**Arrêté n° 2019-1740 du 08 JUL. 2019**  
**accordant délégation de signature à M. Erwan LE BRIS,**  
**Directeur de la direction interdépartementale des routes – Est,**  
**et relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national,**  
**aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national,**  
**aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national,**  
**et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions**

Le Préfet de la Meuse,

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de procédure civile ;

Vu le code civil ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg BP 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) mel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2019 du ministre de la Transition Écologique et Solidaire, nommant M. Erwan LE BRIS directeur de la direction interdépartementale des routes-Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

Vu l'arrêté SGARE n° 2018-433 du 28 août 2018 du Préfet coordonnateur des itinéraires routiers portant organisation de la direction interdépartementale des routes Est ;

Vu les arrêtés préfectoraux pris en application de la circulaire modifiée n°79-99 du 16 octobre 1979 relative à l'occupation du domaine public routier national ;

Considérant qu'il importe de confier à la DIR-Est des missions de police de la circulation sur l'ensemble de son champ de compétence territoriale ;

Considérant qu'il importe de confier à la DIR-Est des missions de police de la conservation du domaine public routier national sur l'ensemble de son champ de compétence territoriale ;

Considérant qu'il importe de confier à la DIR-Est des missions de gestion du domaine public routier national sur l'ensemble de son champ de compétence territoriale ;

Considérant qu'il importe d'organiser la représentation de l'État devant les juridictions dans le cadre des attributions dévolues aux directions interdépartementales des routes ;

Considérant que les modalités de représentation devant les juridictions doivent faire l'objet d'une habilitation administrative ;

Considérant que la gestion des procédures d'urgence devant les juridictions administratives impose la mise en place d'une délégation de plaidoirie et de réponse immédiate en matière de moyens nouveaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> août 2019, délégation de signature est donnée à M. Erwan LE BRIS, directeur de la direction interdépartementale des routes – Est, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions concernant le département de la Meuse, les décisions et actes suivants :

### **A - Police de la circulation :**

- Mesures d'ordre général

Code	Nature des délégations	Textes de référence
A.1	Interdiction et réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers.	Art. R 411-5 et R 411-9 du code de la route (CDR)
A.2	Police de la circulation (hors autoroute) (hors travaux).	
A.3	Délivrance des permis de stationnement hors agglomération. Avis sur les permis de stationnement délivrés par les maires en agglomération.	Art. L 113-2 du code de la voirie routière

- Circulation sur les autoroutes

Code	Nature des délégations	Textes de référence
A.4	Police de la circulation sur les autoroutes (hors travaux).	Art. R 411-9 du CDR
A.5	Autorisation de circulation de matériels de travaux publics sur autoroute.	Art. R 421-2 du CDR
A.6	Dérogation temporaire ou permanente, délivrée sous forme d'autorisation, aux règles d'interdiction d'accès aux autoroutes non concédées, voies express et routes à accès réglementé, à certains matériels et au personnel de la DIR-Est, d'autres services publics ou des entreprises privée	Art. R 432-7 du CDR

- Signalisation

Code	Nature des délégations	Textes de référence
A.7	Désignation des intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par des feux de signalisation lumineux ou par une signalisation spécifique.	Art. R 411-7 du CDR
A.8	Autorisation d'implantation de signaux d'indication pour les associations et organisme sans but lucratif.	Art. R 418-3 du CDR
A.9	Dérogation à l'interdiction de publicité sur aires de stationnement et de service.	Art. R 418-5 du CDR

- Mesures portant sur les routes classées à grande circulation

Code	Nature des délégations	Textes de référence
A.10	Délimitation du périmètre des zones 30 sur les routes à grande circulation.	Art. R 411-4 du CDR
A.11	Avis sur arrêtés du maire pris en application de l'alinéa 2 de l'article R 411-8 du code de la route lorsqu'ils intéressent une route classée à grande circulation.	Art. R 411-8 du CDR

- arrière de dégel - Circulation sur les ponts - Pollution

Code	Nature des délégations	Textes de référence
A.12	Établissement et réglementation des barrières de dégel sur les routes nationales, et autorisation de circuler malgré une barrière de dégel.	Art. R 411-20 du CDR
A.13	Réglementation de la circulation sur les ponts.	Art. R 422-4 du CDR

### **B - Police de la conservation du domaine public et répression de la publicité :**

Code	Nature des délégations	Textes de référence
B.1	Commissionnement des agents de l'équipement habilités à dresser procès verbal pour relever certaines infractions à la police de conservation du domaine public routier et certaines contraventions au code de la route.	Art. L 116-1 et s. du code voirie routière, et L.130-4 code route. Arrêté du 15/02/1963
B.2	Répression de la publicité illégale.	Art. R 418-9 du CDR

**C - Police de la conservation du domaine public et répression de la publicité :**

Code	Nature des délégations	Textes de référence
C.1	Permissions de voirie.	Code du domaine de l'État - Article R53
C.2	Permission de voirie : cas particuliers pour : - les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - les ouvrages de transport et distribution de gaz - les ouvrages de télécommunication - la pose de canalisation d'eau, de gaz, d'assainissement.	Code de la voirie routière – Articles L113.2 à L113.7 et R113.2 à R113.11, Circ. N° 80 du 24/12/66 , Circ. N° 69-11 du 21/01/69 Circ. N° 51 du 09/10/68
C.3	Pour les autorisations concernant l'implantation de distributeurs de carburants ou de pistes d'accès aux distributeurs sur le domaine public et sur terrain privé.	Circ. TP N° 46 du 05/06/56 - N° 45 du 27/03/58 , Circ. interministérielle N° 71-79 du 26/07/71 et N° 71-85 du 26/08/71 , Circ. TP N° 62 du 06/05/54 - N° 5 du 12/01/55 - N° 66 du 24/08/60 - N° 60 du 27/06/61 , Circ. N° 69-113 du 06/11/69, Circ. N°5 du 12/01/55, Circ. N°86 du 12/12/60
C.4	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversées à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.	Circ. N° 50 du 09/10/68
C.5	Dérogations interdisant la pose, à l'intérieur des emprises des autoroutes, de canalisations aériennes ou souterraines longitudinales.	Code de la voirie routière – Article R122.5
C.6	Approbation d'opérations domaniales.	Arrêté du 04/08/48 et Arrêté du 23/12/70
C.7	Délivrance des alignements et reconnaissance des limites des routes nationales.	Code de la voirie routière – Articles L112.1 à L 112.7 et R112.1 à R112.3
C.8	Conventions relatives à la traversée du domaine public autoroutier non concédé par une ligne électrique aérienne.	Décret N°56.1425 du 27/12/56 , Circ. N°81-13 du 20/02/81
C.9	Convention de concession des aires de services.	Circ. N°78-108 du 23/08/78 , Circ. N°91-01 du 21/01/91 , Circ. N°2001-17 du 05/03/01
C.10	Convention d'entretien et d'exploitation entre l'État et un tiers.	
C.11	Avis sur autorisation de circulation pour les transports exceptionnels et pour les ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque.	Art.8 arr. 4 mai 2006
C.12	Signature des transactions : protocoles d'accord amiable pour le règlement des dégâts au domaine public routier, des dommages de travaux public, des défauts d'entretien et des accidents de la circulation.	Article 2044 et suivants du code civil
C.13	Autorisation d'entreprendre les travaux.	arrêté préfectoral pris en application de la circulaire modifiée n°79-99 du 16 octobre 1979 relative à l'occupation du domaine public routier national

## D - Représentation devant les juridictions :

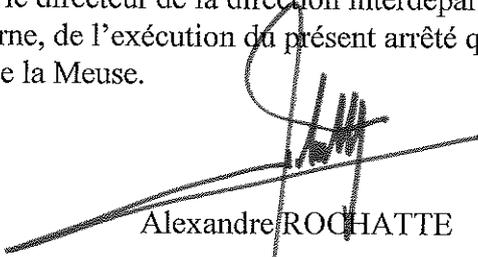
Code	Nature des délégations	Textes de référence
D.1	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives sous réserve des obligations de représentation obligatoire par avocat, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale
D.2	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale
D.3	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État et toutes productions avant clôture d'instruction.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale
D.4	Mémoires en défense de l'État, présentation d'observations orales et signature des protocoles de règlement amiable dans le cadre des recours administratifs relatifs aux missions, actes, conventions et marchés publics placés sous la responsabilité de la DIR-Est.	Code de justice administrative Art. 2044 et s. du Code civil

**Article 2 :** M. Erwan LE BRIS peut, sous sa responsabilité, déléguer sa signature dans les conditions fixées au I de l'article 44 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

La décision afférente sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

**Article 3 :** L'arrêté n° 2019-954 du 23 avril 2019 accordant délégation de signature à M. Antoine VOGRIG, chargé de l'intérim de la direction interdépartementale des routes-Est est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la direction interdépartementale des routes - Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

  
Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MEUSE**

Préfecture

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

Bureau de l'interministérialité

Arrêté n° 2019-1741 du 08 JUL. 2019  
portant délégation de signature à M. Laurent MAITREHEU,  
directeur des ressources humaines et des moyens

**Le Préfet de la Meuse,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements notamment ses articles 43, 44 et 45 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté ministériel 17/0697/A du 22 septembre 2017 portant nomination de M. Laurent MAITREHEU, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur des ressources humaines et des moyens à la Préfecture de la Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-230 du 2 février 2017 modifié portant organigramme fonctionnel des services de la préfecture ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-2194 du 13 octobre 2017 portant affectation de Mme Aude THOUVENIN-REHM à la direction des ressources humaines et des moyens en qualité de chef du bureau des ressources humaine et du service départemental d'action sociale ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg BP 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) mel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-2193 du 13 octobre 2017 portant affectation de Mme Sylvie TETARD, à la direction des ressources humaines et des moyens en qualité d'adjointe au chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, gestionnaire des ressources humaines ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-2169 du 13 octobre 2017 portant affectation de Mme Sandrine LEMOINE, à la direction des ressources humaines et des moyens en qualité de chef de pôle des budgets et d'adjointe au chef du bureau des budgets, de l'accueil, de la logistique et du service intérieur ;

Vu l'arrêté n° 2017-2301 du 19 octobre 2017 portant affectation de M. Patrick CLEMENT, à la direction des ressources humaines et des moyens en qualité de cadre de proximité chargé du pôle de l'accueil, du courrier, de la logistique et du service intérieur – adjoint au chef de bureau ;

Vu l'arrêté n° 2019-1634 du 25 juin 2019 affectant M. Dominique DIDIER, attaché d'administration de l'État au bureau des budgets, de l'accueil, de la Logistique et du service intérieur afin d'assurer les fonctions de chef de bureau.

Vu la convention de délégation de gestion entre le préfet de la Meuse et le préfet de la région Grand-Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Meuse ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Laurent MAITREHEU, directeur des ressources humaines et des moyens :

- à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toute correspondance administrative, à l'exclusion du courrier adressé aux ministres et aux parlementaires et des correspondances comportant décision de principe ou instructions générales,
- les actes d'engagement, les bons de commande, les devis des budgets des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723 dans la limite de 1 000 € TTC,
- les certifications de services faits (flux 3 et 4) et les tableaux des ordres à payer, des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723,
- les arrêtés ou décisions de congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée.

- à l'effet de valider la création des expressions de besoins, la constatation et la certification des services faits tous flux confondus dans l'outil Chorus formulaire ainsi que la création des titres de perception, des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723

- à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais saisis dans CHORUS DT.

**Article 2** : Délégation est donnée à Mme Aude THOUVENIN-REHM, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale :

- à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- toute correspondance administrative, à l'exclusion du courrier adressé aux ministres et aux parlementaires et des correspondances comportant décision de principe ou instructions générales,
- les arrêtés ou décisions de congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée,
- les actes d'engagement, les bons de commande, les devis des budgets des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723, dans la limite de 1 000 € TTC,
- les certifications de services faits (flux 3 et 4) et les tableaux des ordres à payer, des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723,

- à l'effet de valider la création des expressions de besoins, la constatation et la certification des services faits tous flux confondus dans l'outil Chorus formulaire ainsi que la création des titres de perception, des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723

- à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais saisis dans CHORUS DT.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude THOUVENIN-REHM, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, délégation est donnée à Mme Sylvie TETARD, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, à l'effet de signer les pièces et documents suivants relevant des attributions de ce bureau :

- les arrêtés ou décisions de congés de maladie ordinaire,
- Les bordereaux d'envoi.

**Article 4 :** Délégation est donnée à M. Dominique DIDIER, chef du bureau des budgets, de l'accueil, de la logistique et du service intérieur :

- à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

- toutes correspondances administratives, à l'exclusion des courriers adressés aux ministres et aux parlementaires, et des correspondances comportant décision de principe ou instructions générales,
- les actes d'engagement, les bons de commande, les devis des budgets des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723 dans la limite de 1 000 € TTC,
- les certifications de services faits (flux 3 et 4) et les tableaux des ordres à payer, des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, 723,

- à l'effet de valider la création des expressions de besoins, la constatation et la certification des services faits tous flux confondus dans l'outil Chorus formulaire ainsi que la création des titres de perception, des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, et 723,

- à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais saisis dans CHORUS DT.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique DIDIER, chef du bureau des budgets, de l'accueil, de la logistique et du service intérieur, délégation est donnée à :

1. Mme Sandrine LEMOINE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de pôle des budgets et adjointe au chef du bureau des budgets, de l'accueil, de la logistique et du service intérieur,
2. M. Patrick CLEMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure, cadre de proximité chargé du pôle de l'accueil, du courrier, de la logistique et du service intérieur – adjoint au chef de bureau,

à l'effet de signer les pièces et documents suivants relevant des attributions de leur bureau :

- les actes d'engagement, les bons de commande et les devis des budgets des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, et 723 dans la limite de 1 000 € TTC,
- les bordereaux d'envoi.

**Article 6 :** Délégation est donnée pour créer les expressions de besoins, pour constater et certifier les services faits tous flux confondus dans l'outil Chorus formulaire, ainsi que pour créer les titres de perception et signer les tableaux des ordres à payer, des BOP 207, 216, 218, 232, 307, 333, 348, et 723 à :

- Mme Laurence BARBI,
- Mme Christine DEVAUX,
- Mme Sandrine LEMOINE,
- Mme Séverine MAGINOT.

**Article 7 :** délégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais saisis dans CHORUS DT à :

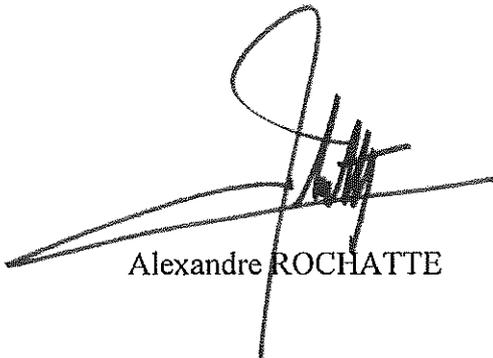
- Mme Laurence BARBI,
- Mme Christine DEVAUX,
- Mme Sandrine LEMOINE.
- Mme Sandrine MAGINOT

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MAITREHEU, directeur des ressources humaines et des moyens, la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> est transférée à Mme Aude THOUVENIN-REHM, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aude THOUVENIN-REHM, à M. Dominique DIDIER, chef du bureau des budgets, de l'accueil, de la logistique et du service intérieur.

**Article 9 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

**Article 10 :** L'arrêté préfectoral n° 2019-776 du 31 mars 2019 accordant délégation de signature à M. Laurent MAITREHEU, directeur des ressources humaines et des moyens est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Article 11 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur des ressources humaines et des moyens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

**PRÉFET DE LA MEUSE**

**Arrêté n° 1608 du 20 juin 2019**

**MEDAILLE D'HONNEUR  
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MEUSE**

**Promotion du 14 juillet 2019**

Le Préfet de la Meuse

Vu le décret n°62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers,  
Vu le décret n°68-1055 du 29 novembre 1968 portant mesure de déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,  
Vu le décret n°80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du Code des Communes relatifs aux sapeurs-pompiers,  
Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990, modifié, portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,  
Vu le décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers,  
Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse,

Sur proposition du Sous-Préfet de Verdun,

**ARRETE**

Article 1 : Pour avoir constamment fait preuve de dévouement, des médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

**SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

**Catégorie BRONZE**

- Mme DIDIER Laëticia : Commandant à la Direction Départementale de la Meuse
- M. PUCHE Servan : Caporal chef au centre de secours de Verdun

**Catégorie OR**

- M. ERARD David : Adjudant chef au centre de secours de Bar le Duc
- M. MATHEY James : Lieutenant 1ère classe au centre de secours de Commercy

**SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

**Catégorie BRONZE**

- M. BASSUEL Olivier : Sapeur pompier 1ère classe au centre de secours de Vigneulles
- M. BRAY Anthony : Caporal chef au centre de secours de Cousances les Forges
- M. CHAMPLON Alexandre : Caporal chef au centre de secours de Saint Mihiel
- M. GALLET Stéphane : Sergent au centre de secours de Commercy
- M. HERVE Stéphane : Sergent chef au centre de secours de Verdun
- M. HUMBERT Jean-Pol : Caporal chef au centre de secours de Saint Mihiel

- Mme JACQUIN Véronique : Sergent au centre de secours de Dammarie sur Saulx
- Mme JEANDET Amélie : Sergent chef au centre de secours de Tronville en Barrois
- M. JULLION Benjamin : Caporal au centre de secours de Marville
- Mme KERN Lorraine : Caporal au centre de secours de Marville
- M. KOUDLANSKI Thomas : Sergent au centre de secours de Commercy
- M. LECOMTE Armand : Sergent chef au centre de secours de Marville
- Mme LEMERCIER Séverine : Infirmière au centre de secours de Bar le Duc
- M. MALIVOIR Alain : Adjudant chef au centre de secours de Saint Mihiel
- M. MARTIN Alexandre : Sapeur pompier 1ère classe au centre de secours de Saint Mihiel
- M. MASSELOT Anthony : Sergent au centre de secours de Dammarie sur Saulx
- M. MENIL Emilien : Sergent au centre de secours de Gondrecourt le Château
- Mme MIGNOT Angeliqua : Infirmière au centre de secours de Commercy
- Mme MUNERELLE Ludivine : Infirmière principale au centre de secours de Verdun
- M. NOISETTE Matthias : Sergent chef au centre de secours de Saint Mihiel
- M. ROUVENACH Loïc : Caporal au centre de secours de Maxey sur Vaise/Vaucouleurs
- Mme SANTI Floriane : Adjudant au centre de secours de Commercy
- M. SCHNEIDER Frédéric : Adjudant au centre de secours de Saint Mihiel
- M. TESSIER Frédéric : Sergent chef au centre de secours de Marville
- M. VAILLANT Cédric : Sergent chef au centre de secours de Dammarie sur Saulx
- M. VARNIER Mathias : Sergent chef au centre de secours de Tronville en Barrois
- M. VASINA Emmanuel : Sergent au centre de secours de Montmédy
- M. VAUDOIS Florian : Caporal chef au centre de secours de Tronville en Barrois
- M. VILLEFAYOT Simon : Sapeur pompier 1ère classe au centre de secours de Clermont/Argonne
- M. VITTONI Florian : Sapeur pompier 1ère classe au centre de secours de Beurey sur Saulx

#### **Catégorie ARGENT**

- Mme COLLOT Ludivine : Sergent au centre de secours de Void Vacon
- M. CORDIER Sébastien : Adjudant au centre de secours de Montfaucon d'Argonne
- M. DANILOFF Cédric : Caporal chef au centre de secours de Beurey sur Saulx
- Mme DEIBER Katia : Caporal au centre de secours de Beurey sur Saulx
- M. DEIBER Jimmy : Adjudant chef au centre de secours de Beurey sur Saulx
- M. DEMETTRE Raphaël : Médecin commandant au centre de secours de Bar le Duc
- M. DENGEL Didier : Caporal chef au centre de secours de Boulogny
- M. DOUFILS Cédric : Sergent au centre de secours de Verdun
- M. GRUSELLE Samuel : Adjudant au centre de secours de Clermont/Argonne
- M. HENON Christophe : Adjudant au centre de secours de Cousances les Forges
- M. LAURENT Nicolas : Sergent au centre de secours d'Ancerville
- M. LE QUELLEC Loïc : Adjudant au centre de secours de Void Vacon
- Mme LE QUELLEC Marie : Sergent au centre de secours de Void Vacon
- M. MATHIEU Larry : Lieutenant au centre de secours de Clermont/Argonne
- M. VIGNOLA Bruno : Sergent au centre de secours de Vigneulles

#### **Catégorie OR**

- M. DIDOT Olivier : Adjudant chef au centre de secours de Clermont/Argonne
- M. GIRON Patrice : Adjudant au centre de secours de Commercy
- M. LAVINA Bruno : Lieutenant au centre de secours de Verdun
- M. MOUGENOT Florent : Lieutenant au centre de secours de Commercy
- M. WARIN Patrick : Lieutenant au centre de secours de Montiers sur Saulx

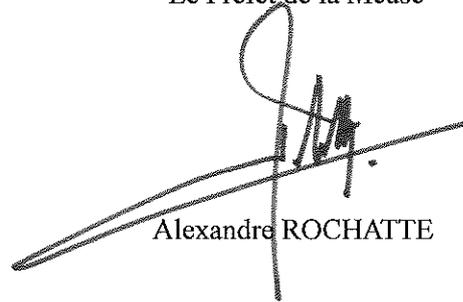
**Catégorie GRAND OR**

- M. LEROY Alain : Adjudant honoraire au centre de secours de Clermont/Argonne
- M. VASINA Jean : Caporal chef au centre de secours de Marville

Article 2 : Le sous-préfet de Verdun et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Bar-le-Duc, le

Le Préfet de la Meuse



Alexandre ROCHATTE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MEUSE

### ARRETE

n° 2019-1642 du 25 juin 2019

### Accordant la médaille d'honneur du Travail A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

#### Le Préfet de la Meuse

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;  
VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;  
VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE Préfet de la Meuse ;  
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;  
Sur proposition Monsieur le Sous-Préfet de VERDUN,

### ARRETE

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Madame ADAM Joëlle**  
Auxiliaire de vie, EHPAD Jacques Barat Dupont, SOMMEDIÈUE.  
demeurant à LANDRECOURT-LEMPIRE
- **Madame ADDARIO Sandra**  
Assistante ADV et comptable, SAS MOULINS NICOLAS, RANCOURT-SUR-ORNAIN.  
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
- **Monsieur AMAR Gille**  
Technicien d'atelier, LEBRONZE ALLOYS, SUIPPES.  
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE
- **Madame AUROUX Françoise**  
Ouvrière, A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à LAMOUILLY
- **Madame BALDONI Nadine**  
Hôte de vente, ARGEDIS, NANTERRE.  
demeurant à FRESNES-EN-WOEVRE
- **Monsieur BERARD Stéphane**  
Conseiller clientèle itinérant, CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE, METZ.  
demeurant à VERDUN

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

8h45 à 12h : ouverture des guichets et services – 13h30 à 17h : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg – CS 30512 – 55012 BAR-LE-DUC Cédex – Tél : 03 29 77 55 55 – Télécopie : 03 29 79 64 49  
Site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) Courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

- **Madame BERTHEMIN Angélique**  
Ouvrière filature, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
  
- **Monsieur BERTHE Samuel**  
Responsable magasin, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VERDUN
  
- **Madame BERTIN Angélique**  
Assistante contrôleuse de gestion, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à MONTZEVILLE
  
- **Monsieur BEUTTLER Arnaud**  
Cadre méthodes, JINJIANG FVM, VILLERS-LA-MONTAGNE.  
demeurant à SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN
  
- **Monsieur BISCONTI Christian**  
Manager boucherie, SUPERMARCHE MATCH (EUVILLE), COMMERCY.  
demeurant à BONCOURT-SUR-MEUSE
  
- **Madame BIZARD Nadège**  
Ouvrière filature, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à ERNEVILLE-AUX-BOIS
  
- **Madame BOIVIN Céline**  
Vendeuse produits et services, AUCHAN, SAVONNIERES-DEVANT-BAR.  
demeurant à ERIZE-SAINT-DIZIER
  
- **Monsieur BONNET Joël**  
Responsable maintenance, ETILAM, SAINT-DIZIER.  
demeurant à HAIRONVILLE
  
- **Monsieur BOUTRIGE Christian**  
Poseur en gaines de ventilation, DE PRA VENTILATION, COLOMBEY-LES-BELLES.  
demeurant à CHAUVONCOURT
  
- **Monsieur BURKARTH David**  
Réceptionnaire vérificateur, MILER SAS, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BEHONNE
  
- **Monsieur CASOLA Antonino**  
Contrôleur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à BAUDONVILLIERS
  
- **Monsieur CHRETIEN Jimmy**  
Chauffeur PL, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à SOMMEDIÈUE
  
- **Monsieur COLIN Loïc**  
Technicien d'atelier, MCM - Meusienne de Mécanique, ANCERVILLE.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur COLIN Maxime**  
Chauffeur PL, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à DIEUE-SUR-MEUSE

- **Monsieur MAUREL Daniel**  
Inspecteur du recouvrement, URSSAF Lorraine - Site Bar le Duc, METZ.  
demeurant à FAINS-VEEL
  
- **Madame MAZELIN Fabienne**  
Employée administrative, TEXTILES DE VAUCOULEURS, VAUCOULEURS.  
demeurant à TAILLANCOURT
  
- **Monsieur MELLINGER Pascal**  
Pontier Expédition, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à FAINS-VEEL
  
- **Monsieur MODERE Marc**  
Conducteur lactoserie, LACTO SERUM FRANCE SA, VERDUN.  
demeurant à GERCOURT-ET-DRILLANCOURT
  
- **Monsieur MOLITOR Pierre-Louis**  
Conseiller, AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST, NANCY.  
demeurant à LOUPPY-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur MOUFLIN Daniel**  
Opérateur de montage, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à TANNOIS
  
- **Monsieur MULLER Charles**  
Chef de secteur, SOCIETE LACTALIS BEURRE ET CREMES, BOURGBARRE.  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
  
- **Madame MURGIDA Annie**  
Commerciale - Site de Belleville/Meuse, REXEL FRANCE, PARIS.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur OEILLET André**  
Conducteur ligne de déminéralisation, LACTO SERUM FRANCE SA, VERDUN.  
demeurant à CHARNY-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur PIERRARD Florent**  
Machiniste, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à STENAY
  
- **Monsieur PLAGELAT Bernard**  
Agent de maîtrise polyvalent, FONDERIES GHM, WASSY.  
demeurant à NEUVILLE-SUR-ORNAIN
  
- **Monsieur POISSENOT Bernard**  
Responsable adjoint plusieurs unités, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur POTRON Erick**  
Contremaître production, ETILAM, SAINT-DIZIER.  
demeurant à COUSANCES-LES-FORGES
  
- **Monsieur PROTIN Gérard**  
Auditeur contrôleur, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à STENAY

- **Monsieur IRIART Bertrand**  
Technicien expérimenté, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à DIEUE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur JENNESSON Francis**  
Mécanicien, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à MONT VILLERS
  
- **Madame JESPAS Ghislaine**  
Comptable, LECLERC AUTOMOBILE, JARNY.  
demeurant à BUZY-DARMONT
  
- **Madame JUDON Bernadette**  
Ouvrière en confection, TEXTILES DE VAUCOULEURS, VAUCOULEURS.  
demeurant à VAUCOULEURS
  
- **Madame JURA Francine**  
Ouvrière, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à BRIEULLES-SUR-MEUSE
  
- **Madame LAMBOUR Agnès**  
Référente technique prestations familiales, CAF de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à VAVINCOURT
  
- **Monsieur LANGLOIS Alain**  
Technicien maintenance - Chauffeur, SODEXO Justice Services, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur LEGA Lionel**  
Chargé de clientèle particulier, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à ETAIN
  
- **Monsieur LEROUX Jean-Marie**  
Pontier évacuation, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à BAZINCOURT-SUR-SAULX
  
- **Madame LIMOSIN Corinne**  
Technicienne experte, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à HAIRONVILLE
  
- **Madame MANGIN Marie-Louise**  
Gestionnaire de la relation clients, UC CENTRE DE MEDECINE PREVENTIVE,  
VANDOEUVRE-LES-NANCY demeurant à COMBRES-SOUS-LES-COTES
  
- **Monsieur MASELLI Pascal**  
Adjoint au chef d'équipe, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à VILLERS-LE-SEC
  
- **Madame MATHIEU Sylvie**  
Auxiliaire puéricultrice, INSTITUTION J.B. THIERY, MAXEVILLE.  
demeurant à SAMPIGNY
  
- **Madame MATHIUS Anne**  
Employée d'agence polyvalente, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.  
demeurant à EUVILLE

- **Monsieur FRAMERY Hugues**  
Outilleur mécanique, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à OLIZY-SUR-CHIERS
  
- **Madame FREYERMOUTH Sylvie**  
Chef de bureau, SFT GONDRAND FRERES, SAINT-DIZIER.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur GAGNEUX Michel**  
Mécanicien, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à DIEUE-SUR-MEUSE
  
- **Madame GARCIA Corinne**  
Ouvrière, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à VAVINCOURT
  
- **Monsieur GARCIA Pascal**  
Responsable vente bobine, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
CONTRISSON demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
  
- **Monsieur GEERAERT Guy**  
Head of Opérations, ARCELORMITTAL WIRE FRANCE, BOURG-EN-BRESSE.  
demeurant à VOID-VACON
  
- **Monsieur GEORGES Hervé**  
Chef d'Atelier Transformation/Refendage, LA MEUSIENNE, ANCERVILLE.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur GERARD Pascal**  
CI Leader, TENNECO, ETAIN.  
demeurant à HENNEMONT
  
- **Monsieur GOUJON Jean**  
Opérateur de montage, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur HENGER Alain**  
TA Electromécanicien, ARCELOR MITTAL WIRE FRANCE, SAINT-DIZIER.  
demeurant à CONTRISSON
  
- **Monsieur HENRY Jean-François**  
Technicien BAPP, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à BRILLON-EN-BARROIS
  
- **Madame HERBULOT Edith**  
Opératrice qualité, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.  
demeurant à MOULINS-SAINT-HUBERT
  
- **Monsieur HOCHLEITNER Serge**  
Directeur technique, LT MANAGEMENT, LAVAL.  
demeurant à SAINT-MIHIEL
  
- **Monsieur HOUDINET Dominique**  
Opérateur ligne décapage, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
CONTRISSON demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN

- **Monsieur DERRIEN Bruno**  
Outilleur mécanique, PSA AUTOMOBILES SA, CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à JAMETZ
  
- **Monsieur DIGRAZIA Pascal**  
Agent de planning, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur DODO Bernard**  
Assembleur, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur DOYEN Christian**  
Electricien, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur DURAND Francis**  
Responsable technique, STEF Transport - Direction Régionale Est, MOULINS-LES-METZ.  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
  
- **Monsieur DUWOYE Joël**  
Magasinier, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Madame ETIENNE Chantal**  
Opératrice catalogue, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BEUREY-SUR-SAULX
  
- **Monsieur FAIDIDE Marc**  
Chef d'équipe, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à ERNEVILLE-AUX-BOIS
  
- **Monsieur FEIGRE Gilles**  
Outilleur, TENNECO, ETAIN.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur FERRAINA Jean-Pierre**  
Préparateur, PREVOT SMETA, SAINT-DIZIER.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur FISCHER Dominique**  
Technicien d'atelier, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur FLEGNY Damien**  
Contrôleur prestations, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur FONTAINE Laurent**  
Technicien de maintenance, SODEXO Justice Services, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
  
- **Monsieur FOUREAUX Gilles**  
Lamineur rectifieur, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN

- **Madame BLOUET Marie-Annick**  
Fondée de pouvoir, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à NAIVES-ROSIERES
  
- **Monsieur BOURLART Bruno**  
Mécanicien, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur BRETTNACHER Vincent**  
Technicien process, PSA AUTOMOBILES TREMERY, HAGONDANGE.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur BURCON Samuel**  
Ajusteur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Madame CAMPIGOTTO Béatrice**  
Agent contrôle qualité, VITHERM France - MC BRIDE, ETAIN.  
demeurant à ETAIN
  
- **Monsieur CAMUZET Jacky**  
Gérant hôtelier, SODEXO Justice Services, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à BOUQUEMONT
  
- **Monsieur CAPELLI Charles**  
Directeur régional, MONDELEZ FRANCE, CLAMART.  
demeurant à VERDUN
  
- **Madame CAUMIREY Dominique**  
Ouvrière en confection, TEXTILES DE VAUCOULEURS, VAUCOULEURS.  
demeurant à BUREY-EN-VAUX
  
- **Monsieur CHEENNE Patrick**  
Aide technicien de laboratoire, HÔPITAL FOCH, SURESNES.  
demeurant à LES MONTHAIROIS
  
- **Monsieur COLLOT Philippe**  
Rectifieur, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à LOUPPY-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur CONTRERAS Jean-Louis**  
Leader, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à LES ISLETTES
  
- **Madame DALL'ARMELLINA Marie-Christine**  
Psychologue, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur DANDEU Dominique**  
Opérateur soudage, LA MEUSIENNE, ANCERVILLE.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur DA SILVA PINHEIRO Carlos**  
Ouvrier filature, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à LOUPPY-LE-CHATEAU

- **Madame ZAJACKOWSKI Nadine**  
Assistante commerciale, CPE ENERGIES, MAXEVILLE.  
demeurant à HARGEVILLE SUR CHEE

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Madame ABDELLI Gisèle**  
Ouvrière, A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à STENAY
- **Monsieur ANDRE Jackie**  
Agent traitement du lait, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à AMBLAINCOURT
- **Madame ANSMANT Patricia**  
Assistante commerciale, CPE ENERGIES, MAXEVILLE.  
demeurant à ANCEMONT
- **Monsieur ARNAULT Didier**  
Technicien atelier, ARCELORMITTAL, CHEVILLON.  
demeurant à BAUDONVILLIERS
- **Monsieur ASZTALOS Thierry**  
Mécanicien dieseliste, INEO Industrie et Tertiaire Est, RICHEMONT.  
demeurant à SAINT-REMY-LA-CALONNE
- **Madame AUBOIN Joëlle**  
Gestionnaire de clientèle particuliers, CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE, METZ  
demeurant à VERDUN
- **Monsieur AUBRY Didier**  
Chauffeur, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à SOMMEILLES
- **Madame BASSET Brigitte**  
Infirmière, ASTHM, CHAUMONT.  
demeurant à SAVONNIERES-EN-PERTHOIS
- **Madame BEAUDINET Blandine**  
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, BAR-LE-DUC.  
demeurant à ROBERT-ESPAGNE
- **Madame BERGANTINI Annie**  
Responsable de service, CPAM DE MEURTHE-ET-MOSELLE, NANCY.  
demeurant à CONSENVOYE
- **Madame BERTHEMIN Florence**  
Employée d'assurances, AXA FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à BONCOURT-SUR-MEUSE
- **Monsieur BEVIN Laurent**  
Opérateur polyvalent UEP mécanique, PSA AUTOMOBILES TREMERY, HAGONDANGE.  
demeurant à VILLE-EN-WOEVRE

- **Monsieur RICHALET Nicolas**  
Responsable approvisionnement, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à HAUDAINVILLE
- **Monsieur RICHIER Christian**  
Préparateur échantillons, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à TANNOIS
- **Monsieur SAMSON Patrice**  
Lamineur, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à LISLE-EN-RIGault
- **Monsieur SCHILLINGER Sylvain**  
Expéditeur, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à SOMMEILLES
- **Madame SCHOTT Karine**  
Comptable - Commercy, YZICO SAS, NANCY.  
demeurant à TREVERAY
- **Madame SCHRADER Monique**  
Chargée de relations clients, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à VILLERS-LE-SEC
- **Monsieur SIMON Michel**  
Mécanicien Poid-lourd, SOLEVAL FRANCE, CHARNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur SINGLER Eric**  
Responsable de service, CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE, METZ.  
demeurant à LOISEY-CULEY
- **Monsieur SOMMER Stéphane**  
Ouvrier de fabrication, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame THIEBLEMONT Sylvie**  
Assistante comptable, YZICO SAS, NANCY.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame THIERRY Marie-Louise**  
Ouvrière en confection, TEXTILES DE VAUCOULEURS, VAUCOULEURS.  
demeurant à VAUCOULEURS
- **Monsieur TRAN Phong Phu**  
Opérateur catalogue, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur TRICHOT Alain**  
Contrôleur qualité, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à MORLAINCOURT
- **Madame VANOLA Sylvie**  
Ouvrière finition, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur MASSELOT Patrick**  
Conducteur, SUEZ RV ENERGIE, COURBEVOIE.  
demeurant à DAMMARIE-SUR-SAULX
- **Monsieur MAXANT Eric**  
Moniteur, PSA AUTOMOBILES TREMERY, HAGONDANGE.  
demeurant à SAINT-JEAN-LES-BUZY
- **Madame MEYER Caroline**  
Assistant technique, Direction Régionale Service Médical Nord-Est, NANCY.  
demeurant à SAVONNIERES-DEVANT-BAR
- **Monsieur MICUCCI Domenico**  
Technicien administratif service achat, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à VIGNOT
- **Monsieur MOLITOR Pierre-Louis**  
Conseiller, AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST, NANCY.  
demeurant à LOUPPY-LE-CHATEAU
- **Monsieur MONCHABLON Richard**  
Technicien d'atelier, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame MORETTI Catherine**  
Instructrice AOS, Communauté de Communes Coeur du Pays Haut, AUDUN-LE-ROMAN  
demeurant à BOULIGNY
- **Monsieur ORY Alain**  
Chauffeur livreur, MILER SAS, BAR-LE-DUC.  
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur PANIER Didier**  
Lamineur, ARCELOR MITTAL WIRE FRANCE, SAINT-DIZIER.  
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur PASCUAL MARTIN Andres**  
Chef de projet BE et achats technique, Commercys Robotique, COMMERCY.  
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur PASINETTI Bruno**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame PETIT Bernadette**  
Ouvrière polyvalente, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à LONGCHAMPS-SUR-AIRE
- **Monsieur POISSE Frédéric**  
Electricien, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à DEMANGE-AUX-EAUX
- **Monsieur POSTAT Thierry**  
Opérateur soudage, LA MEUSIENNE, ANCERVILLE.  
demeurant à BAUDONVILLIERS

- **Monsieur JULIEN Pierre**  
Ouvrier de maintenance, LACTO SERUM FRANCE SA, VERDUN.  
demeurant à VERDUN
- **Monsieur KELLER Patrice**  
Responsable service, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BUSSY LA COTE
- **Madame KOPP Sylviane**  
Chef d'équipe, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur LABISSY Alain**  
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES TREMERY, HAGONDANGE.  
demeurant à HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES
- **Madame LAVINA Marie-Pierre**  
Responsable développement, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, PARIS.  
demeurant à LEVONCOURT
- **Monsieur LECAT Patrice**  
Conducteur de machines, TENNECO, ETAIN.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur LEGE William**  
Peintre, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur LEMOINE Patrick**  
Régleur, ALBEA TUBES FRANCE SAS, VANDIERES.  
demeurant à RANZIERES
- **Madame LORSON Marie-Ange**  
Chargée de relations clients, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur LOUIS Alain**  
Contrôleur qualité, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à MENIL-LA-HORGNE
- **Monsieur MALINGREY Pascal**  
Responsable adjoint exploitation carrière, NOVACARB, LANEUVEVILLE-DEVANT-  
NANCY demeurant à VOID-VACON
- **Monsieur MALINGREY Philippe**  
Technicien méthode atelier, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à SOMMEILLES
- **Madame MARECHAL Isabelle**  
Opératrice catalogue, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur MARMOTIN Jean-Luc**  
Régleur expert, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à LES ISLETTES

- **Madame GERVAISE Myriam**  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ  
demeurant à PIERREFITTE-SUR-AIRE
- **Monsieur GETTLIFFE Christian**  
Représentant sénior, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur GIACUZZI Patrice**  
Opérateur parachèvement, JINJIANG FVM, VILLERS-LA-MONTAGNE.  
demeurant à BOULIGNY
- **Monsieur GILLOT Pascal**  
Contremaître, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame GIROND Sylvette**  
Médecin du travail, SMIM - Service Médical Interprofessionnel Meusien, VERDUN.  
demeurant à VERDUN
- **Madame GUISSARD Sylvie**  
Réfèrent technique prestations spécialisé, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à VERDUN
- **Monsieur HERAUD Régis**  
Conducteur de ligne, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à VASSINCOURT
- **Monsieur HERGOTT Denis**  
Responsable livraisons, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à VELAINES
- **Monsieur HERVELIN Olivier**  
Responsable rayon, Supermarché MATCH (MORELLE), COMMERCY.  
demeurant à NANCOIS-SUR-ORNAIN
- **Monsieur HOCHLEITNER Serge**  
Directeur technique, LT MANAGEMENT, LAVAL.  
demeurant à SAINT-MIHIEL
- **Monsieur JACQUET Roland**  
Ouvrier, LENOIR MAGNETIC SYSTEMS, COSNES-ET-ROMAIN.  
demeurant à MARVILLE
- **Monsieur JACQUIER Philippe**  
Approvisionnement, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur JOB Daniel**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
- **Madame JULIEN Brigitte**  
Ouvrière filature, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à RESSON

- **Monsieur CHAROY Christophe**  
Chef de groupe contrôle, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à GUERPONT
- **Madame CHARPENTIER Laurence**  
Technicienne service après vente, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
CONTRISSON demeurant à HAIRONVILLE
- **Madame COLLIGNON Patricia**  
Technicienne de prestations, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame COLLINET Fabienne**  
Ouvrière, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame COLNAT Isabelle**  
Technicienne de prestations, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur CROCHETET Olivier**  
Magasinier/Aléteur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame DANIAUD Isabelle**  
Ouvrière finition, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur DEBUIRE Daniel**  
Chauffeur livreur, BOLLORE ENERGY, MAROLLES.  
demeurant à RANCOURT-SUR-ORNAIN
- **Monsieur DIVOUX Hubert**  
Pointeur, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à GIVRAUVAL
- **Monsieur FAUCHARD Pascal**  
Agent d'ordonnancement, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à GIVRAUVAL
- **Madame FOIN Sabine**  
Cadre responsable comptabilité, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur GARCES Alain**  
Electricien, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à CHARDOGNE
- **Monsieur GEMETTO Bruno**  
Technicien bureau d'études, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à BOVIOLLES
- **Madame GEOFFROY Marie-José**  
Gestionnaire relation clients, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à VAUCOULEURS

- **Madame AUBRY Nathalie**  
Préparatrice colis, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à SAINT-JOIRE
- **Monsieur BANNIER Alain**  
Technicien de maintenance, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à WILLERONCOURT
- **Madame BERNAGE Aline**  
Assistante logistique, DOM METALUX, SAINT-DIZIER.  
demeurant à SOMMELONNE
- **Monsieur BOCCIARELLI Christophe**  
Opérateur cires, DAUM, ALLAMPS.  
demeurant à PAGNY-LA-BLANCHE-COTE
- **Madame BOIRE Monique**  
Médecin du travail, SMIM - Service Médical Interprofessionnel Meusien, VERDUN.  
demeurant à SAINT-MIHIEL
- **Monsieur BORON Lionel**  
Monteur sur chaîne, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à MESNIL SUR SAULX
- **Monsieur BOULANGER Jean-Stéphane**  
Chef entretien ateliers mécanique et électrique, CARRIERES ET FOURS A CHAUX,  
DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VERDUN
- **Monsieur BOUQUET Gilles**  
Technicien méthodes, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur BOURCIER Patrick**  
Chauffeur cuves, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à AULNOIS SOUS VERTUZEY
- **Madame BOURZEIX Véronique**  
Technicienne de prestations, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à MOGNEVILLE
- **Monsieur BRETON Patrick**  
Emprésureur, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à RAIVAL
- **Monsieur BRICHARD Jean-Charles**  
Emballeur, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
- **Monsieur CAGNAT Patrick**  
Peintre automobile, LECLERC AUTOMOBILE, JARNY.  
demeurant à HARVILLE
- **Monsieur CASOLA Antonino**  
Contrôleur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à BAUDONVILLIERS

- **Madame VALHEM Claudia**  
Magasinier, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à NANCOIS-SUR-ORNAIN
- **Monsieur VARASSE Hervé**  
Chargé d'affaires agricoles, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE,  
METZ demeurant à VERDUN
- **Monsieur VAUCHER Hervé**  
Opérateur pâte de verre froid, DAUM, ALLAMPS.  
demeurant à MAXEY-SUR-VAISE
- **Monsieur VAUCHER Lionel**  
Superviseur de production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.  
demeurant à MOULINS-SAINT-HUBERT
- **Monsieur VAUTRIN Daniel**  
Expéditionnaire, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VOID-VACON
- **Monsieur VESEL David**  
Responsable magasin, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
- **Monsieur VIGNERON Bruno**  
Agent de carrière, NOVACARB, LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY.  
demeurant à OURCHES-SUR-MEUSE
- **Monsieur VIGNOLA Gérard**  
Manager Commerce Cadre, AUCHAN, SAVONNIERES-DEVANT-BAR.  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur WEBER Frédéric**  
Assistant administratif, AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE, MOULINS-LES-METZ.  
demeurant à WOEL
- **Madame WITZ Sophie**  
Assistante dentaire, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à RESSON
- **Monsieur ZINSZ Olivier**  
Chef de projet, DAUM, ALLAMPS.  
demeurant à LOISEY-CULEY

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Madame ADAM Marie-Cécile**  
Technicienne qualifiée, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur ANDRE Daniel**  
Contremaître atelier mécanique, Société des Fours à Chaux de Sorcy, VOID-VACON.  
demeurant à VILLE ISSEY

- **Monsieur SABATTINI Serge**  
Expéditionnaire, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à RIGNY-LA-SALLE
  
- **Madame SAINTIGNON Jacqueline**  
Ouvrière agricole, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BUXIERES-SOUS-LES-COTES
  
- **Madame SALZARD Valérie**  
Assistante direction usine, SOLEVAL FRANCE, CHARNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur SAROCCHI Michel**  
Opérateur de production, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à VIGNOT
  
- **Monsieur SCHRADER Jean-Luc**  
Machiniste parachèvement, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
HAIRONVILLE demeurant à MENIL-SUR-SAULX
  
- **Monsieur SEDANO François**  
Ouvrier, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à HAIRONVILLE
  
- **Monsieur SOMMER Stéphane**  
Ouvrier de fabrication, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur STAMMLER Daniel**  
Responsable technique, ESSILOR INTERNATIONAL, DIJON.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur STEIN Florent**  
Chef d'équipe travaux, VEOLIA EAU, JOINVILLE.  
demeurant à COUSANCES-LES-FORGES
  
- **Monsieur STENZEL Patrick**  
Chef de service carrières, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VOID-VACON
  
- **Monsieur TENRET Jean-Marc**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur THIRION André**  
Cariste, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur TIHAY Jean-Marc**  
Chef de service maintenance et travaux neufs, CARRIERES ET FOURS A CHAUX,  
DUGNY-SUR-MEUSE demeurant à FROUARD
  
- **Monsieur VACHER Francis**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à VERDUN

- **Monsieur PETERMANN Fabrice**  
Chargé d'affaires, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à SAVONNIERES-EN-PERTHOIS
  
- **Madame PETIT Bernadette**  
Ouvrière polyvalente, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à LONGCHAMPS-SUR-AIRE
  
- **Monsieur PIATTI Sylvain**  
Polyvalent, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à ROBERT-ESPAGNE
  
- **Monsieur PICARDEL-VAILLIER Régis**  
Monteur sur chaîne, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à SAVONNIERES-EN-PERTHOIS
  
- **Monsieur PIERQUIN Frédéric**  
Cariste, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à LEROUVILLE
  
- **Monsieur PIERROT Didier**  
Cariste, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à SAUVOY
  
- **Monsieur PIQUE Jean**  
Chef de chantier, BOUYGUES BATIMENT NORD-EST, NANCY.  
demeurant à VIGNOT
  
- **Madame POINSOT Patricia**  
Technicienne de prestations, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur RAMAND Alain**  
Technicien de maintenance, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à HARGEVILLE SUR CHEE
  
- **Monsieur RICHARD Bertrand**  
Responsable quai réception/expédition, LEBRONZE ALLOYS, SUIPPES.  
demeurant à LES ISLETTES
  
- **Monsieur RINGUET Yannick**  
Organisateur régleur, ALBEA TUBES FRANCE SAS, VANDIERES.  
demeurant à DIEUE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur RISSE Laurent**  
Cariste, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à SAINT-MIHIEL
  
- **Monsieur ROBIN Eric**  
Agent d'entretien qualifié, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à SAUVIGNY
  
- **Monsieur ROMBAUT Sébastien**  
Chef d'équipe, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur MATHIEU Alain**  
Responsable coordination Hygiène Sécurité Environnement, ESSILOR INTERNATIONAL,  
CRETEIL demeurant à GUERPONT
  
- **Monsieur MAUGUET Sylvain**  
Responsable emballage, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à BEUREY-SUR-SAULX
  
- **Monsieur MAYER Stéphane**  
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE, METZ.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur MENOUX Marcel**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur MERANGER Gilles**  
Opérateur de montage, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à MARSON-SUR-BARBOURE
  
- **Monsieur MORINI Fabrice**  
Mouleur machine, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à SAVONNIERES-EN-PERTHOIS
  
- **Monsieur NICKLAUS Didier**  
Opérateur polyvalent UEP mécanique, PSA AUTOMOBILES TREMERY, HAGONDANGE.  
demeurant à ETAIN
  
- **Madame NONIN Agnès**  
Chargée d'affaires professionnels agriculture, BNP PARIBAS, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur OSTIN Philippe**  
Magasinier, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
  
- **Monsieur PANARD Christian**  
Technicien outillage, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à WILLERONCOURT
  
- **Madame PERNOT Pierrette**  
Ouvrière, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur PERRAUDIN Didier**  
Conducteur, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à MENIL-SUR-SAULX
  
- **Monsieur PERRIN Alain**  
Cariste, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à BROUSSEY-EN-BLOIS
  
- **Monsieur PERRIN Michel**  
Responsable de cour, CIBOMAT - POINT P, TOUL.  
demeurant à PAGNY-LA-BLANCHE-COTE

- **Monsieur LEIB Alexis**  
Cariste, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VERTUZEY
  
- **Monsieur LEIDINGER Michel**  
Chef de quai, CALBERSON MOSELLE, ENNERY.  
demeurant à SAINT-JEAN-LES-BUZY
  
- **Monsieur LEMOY Fabrice**  
Agent de production et de maintenance, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Madame LEPEZEL Sybille**  
Responsable de Groupe Paie - Verdun, YZICO SAS, NANCY.  
demeurant à PEUVILLERS
  
- **Madame LEROUX Myriam**  
Educatrice spécialisée, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à MUSSEY VAL D'ORNAIN
  
- **Monsieur LESAINE Bruno**  
Opérateur de production, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à BANNONCOURT
  
- **Monsieur LOIRE Franck**  
Pilote de système de production, PSA AUTOMOBILES METZ, METZ.  
demeurant à ETAIN
  
- **Madame LOUIS Chantal**  
Agent de nettoyage, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à MENIL-LA-HORGNE
  
- **Monsieur LUCION Thierry**  
Assistant responsable production, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
CONTRISSON demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
  
- **Monsieur MALQUY Francis**  
Conducteur de grue, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur MARIE Bruno**  
Opérateur de montage, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à GIVRAUVAL
  
- **Monsieur MARON Anthony**  
Brasseur, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à VELAINES
  
- **Monsieur MARTIGNON Laurent**  
Chauffeur agent de quai, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Madame MARTIN Corine**  
Agent de sécurité, MAIN SECURITE, DIJON.  
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS

- **Madame KRICQ Eliane**  
Ouvrière agricole, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à MONT VILLERS
- **Madame LAFLOTTE Liliane**  
Technicienne service clientèle, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
CONTRISSON demeurant à LAIMONT
- **Madame LAFLOTTE Sophie**  
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, BAR-LE-DUC.  
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur LAFOND Gérard**  
Agent de production et de maintenance, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur LAMBRY Philippe**  
Electromécanicien, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur LARCHER Gilles**  
Lamineur, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
- **Monsieur LAURENT Maxime**  
Monteur sièges, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur LAVAL Alain**  
Directeur d'achat, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à SEUIL-D'ARGONNE
- **Monsieur LAVIGNE David**  
Ouvrier abattoir, SOCOA VIANDES, BELLEVILLE-SUR-MEUSE.  
demeurant à AUBREVILLE
- **Monsieur LEBEGUE Frédéric**  
Outilleur, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à MILLY-SUR-BRADON
- **Monsieur LEBEL Stéphane**  
Technico-commercial, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur LEBLANC Didier**  
Conducteur de ligne, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur LECOMTE Michel**  
Animateur équipe 1ère transformation, SOCOA VIANDES, BELLEVILLE/MEUSE.  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
- **Madame LEGOUX Christel**  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ  
demeurant à LANDRECOURT-LEMPIRE

- **Monsieur GUILLEMIN Patrick**  
Agent de production et maintenance, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur GUILLEMIN Philippe**  
Chauffeur livreur, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE
  
- **Madame GUYOT Nathalie**  
Conseillère en clientèle, MAAF Assurances, NIORT.  
demeurant à ANCEMONT
  
- **Monsieur GUYOT Thierry**  
Conducteur, SUEZ RV MEUSE, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
  
- **Monsieur HARTMANN Emmanuel**  
Magasinier, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Madame HERGOTT Nathalie**  
Agent administratif, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à VELAINES
  
- **Monsieur HESSE Jean-Pierre**  
Agent des méthodes, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à FRESNES-EN-WOEVRE
  
- **Monsieur HOCHLEITNER Serge**  
Directeur technique, LT MANAGEMENT, LAVAL.  
demeurant à SAINT-MIHIEL
  
- **Monsieur HOFBAUER Régis**  
Agent de production et de maintenance, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à STAINVILLE
  
- **Monsieur HUOT Patrice**  
Customer care coordinateur, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à LES ISLETTES
  
- **Monsieur JEANDEL Patrick**  
Ouvrier routier, COLAS Nord Est, DAMVILLERS.  
demeurant à LISSEY
  
- **Monsieur JEANNOT Bruno**  
Assistant atelier en fromagerie, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à CLERY-LE-PETIT
  
- **Monsieur JOUFFROY Franck**  
Chargé de conseil souscription, MAAF Assurances, NIORT.  
demeurant à SAINT-AUBIN-SUR-AIRE
  
- **Madame KOZLOWSKI Brigitte**  
Technicienne de prestations, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à VERDUN

- **Monsieur FOUREAUX Luc**  
Agent de fabrication, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à CONTRISSON
- **Monsieur FRIGNET Didier**  
Opérateur de production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.  
demeurant à STENAY
- **Madame GANAN Isabelle**  
Approvisionnement, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur GARCES Alain**  
Electricien, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à CHARDOGNE
- **Monsieur GENTILS Nicolas**  
Préparateur éléments de production, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à NEUVILLY-EN-ARGONNE
- **Madame GERARD Annick**  
Directrice, SIST BTP LORRAINE, MARLY.  
demeurant à MOULAINVILLE
- **Madame GERARD Carole**  
Vendeuse, BOUCHERIE POLMARD FRANCOIS, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à SAINT-MIHIEL
- **Monsieur GERARDIN Jérémie**  
Cadre conducteur de travaux, BOUYGUES BATIMENT NORD-EST, NANCY.  
demeurant à BEUREY-SUR-SAULX
- **Madame GIGOT Isabelle**  
Assistante infographiste, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur GIRAUDOT Dominique**  
Agent de fabrication, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
- **Monsieur GLEY Michel**  
Lamineur, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY
- **Monsieur GOMIS Jean-Marie**  
Magasinier, SOLEVAL FRANCE, CHARNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VERDUN
- **Monsieur GUERIN Luc**  
Responsable d'agence, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à BRILLON-EN-BARROIS
- **Madame GUILLAUME Patricia**  
Employée commerciale, CSF - MARKET, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à VELAINES

- **Madame DENOYELLE Christel**  
Chargée de clientèle privée, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE,  
METZ demeurant à NONSARD-LAMARCHE
  
- **Monsieur DIDIER Marc**  
Opérateur de production, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE, MOUZON.  
demeurant à STENAY
  
- **Monsieur DINE Régis**  
Chargé d'affaires immobilières, UGECAM NORD-EST, NANCY.  
demeurant à VAUCOULEURS
  
- **Monsieur DOYEN Laurent**  
Chef d'équipe, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
  
- **Monsieur DREIT Frédéric**  
Lamineur, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY
  
- **Monsieur DUBUS Raphaël**  
Pointeur, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur EGRET Jean**  
Cariste, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à LE CLAON
  
- **Monsieur EHLES Jean-Paul**  
Chauffeur PL, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Madame FILION Nadine**  
Employée à domicile, ADAPAH de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur FINOEL Romuald**  
Monteur sur chaîne, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur FIRION Jean-Yves**  
Chauffeur livreur, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à COMMERCY
  
- **Monsieur FLAGET Noël**  
Expéditionnaire, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS
  
- **Monsieur FLEURY Gilles**  
Expéditionnaire, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur FONTENELLE Hervé**  
Responsable d'équipe production, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à BRABANT-SUR-MEUSE

- **Monsieur CAZIER Thierry**  
Ouvrier, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à CHARPENTRY
  
- **Monsieur CHAMBRELANT Hervé**  
Technicien méthodes maintenance, BORFLEX VERDUN, ETAIN.  
demeurant à ETAIN
  
- **Monsieur CHAMOURIN Stéphane**  
Peintre, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à FAINS-VEEL
  
- **Monsieur CHAMPLON Francis**  
Cariste, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à PONT-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur CHATELAIN Emile**  
Contremaître filage finissage, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à CHONVILLE-MALAUMONT
  
- **Monsieur CHIQUEL Jean-Louis**  
Chef d'équipe, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à TAILLANCOURT
  
- **Monsieur CHRISTOPHE Sylvain**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur CLER Lionel**  
Gestionnaire emballages, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
HAIRONVILLE demeurant à SOMMELONNE
  
- **Monsieur COLLIGNON Roger**  
Aide noyateur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur COLLIGNON Roland**  
Formateur boulanger pâtissier, ALMEA, CHALONS-EN-CHAMPAGNE.  
demeurant à AUZEVILLE EN ARGONNE
  
- **Monsieur CORROCHER Christophe**  
Technicien méthodes, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame CRISCOLA Carine**  
Employée de banque, Crédit Mutuel, VERDUN.  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur DELAVARANNE Eric**  
Ouvrier agricole, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Madame DELLIS Christine**  
Assistante comptable et gestion du personnel, VITHERM France - MC BRIDE, ETAIN.  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE

- **Monsieur BARONI André**  
Ouvrier agricole, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à HERBEUVILLE
  
- **Madame BASSUEL Catherine**  
Monitrice éducatrice, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à RARECOURT
  
- **Monsieur BAUDUIN Christian**  
Ouvrier agricole, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à FRESNES-EN-WOEVRE
  
- **Madame BENARD Béatrice**  
Ouvrière, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur BERGER Francis**  
Coordinateur technique, DOM METALUX, SAINT-DIZIER.  
demeurant à COUSANCES-LES-FORGES
  
- **Monsieur BLUNTZER Pascal**  
Ouvrier polyvalent cristal, DAUM, ALLAMPS.  
demeurant à VAUCOULEURS
  
- **Monsieur BOULANGER Xavier**  
Mineur foreur, NOVACARB, LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY.  
demeurant à FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES
  
- **Monsieur BOUQUOT Philippe**  
Opérateur régleur, DEVCO, VERDUN.  
demeurant à EIX
  
- **Monsieur BRETON Patrick**  
Emprésureur, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à RAIVAL
  
- **Monsieur BRISSON Pascal**  
Magasinier, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur BRUANT Paul**  
Ouvrier agricole, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à FRESNES-EN-WOEVRE
  
- **Monsieur BRUNET Florent**  
Chef d'équipe, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à ANCEMONT
  
- **Monsieur CANONGE Jean-Pierre**  
Chargé d'affaires marché agricole, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur CASOLA Antonino**  
Contrôleur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à BAUDONVILLIERS

- **Madame VITRY Patricia**  
Ouvrière de production, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à CONSENVOYE
- **Monsieur VOIRGARD Christophe**  
Magasinier vendeur, LORRAINE MOTORS, TOMBLAINE.  
demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur VRIET Thierry**  
Electricien, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à FROMEREVILLE-LES-VALLONS
- **Monsieur VUILLAUME Ludovic**  
Chargé de mission, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à RESSON
- **Monsieur WEITZEL Jean-Charles**  
Attaché commercial sédentaire, GHM, SOMMEVOIRE.  
demeurant à JUVIGNY-EN-PERTHOIS
- **Monsieur WILCKE Thierry**  
Informaticien, YZICO SAS, NANCY.  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
- **Madame ZERINGER Catherine**  
Ouvrière, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à BRIEULLES-SUR-MEUSE

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Monsieur ADOLPHE Thierry**  
Responsable approvisionnement, Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est,  
VARANGEVILLE demeurant à CHAMPOUGNY
- **Madame AUBERT Catherine**  
Tricoteuse à domicile, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame BAPTISTE Patricia**  
Adjoint technique, Communauté de Communes Coeur du Pays Haut, AUDUN-LE-ROMAN  
demeurant à BOULIGNY
- **Monsieur BARANEK Eric**  
Conducteur de ligne, ALBEA Tubes France, SAINTE-MENEHOULD.  
demeurant à DOMBASLE-EN-ARGONNE
- **Monsieur BARBERI Jean-Pierre**  
Conducteur de machines, TENNECO, ETAIN.  
demeurant à ETAIN
- **Madame BARNABE Sandrine**  
Hôtesse de caisse, AUCHAN, SAVONNIERES-DEVANT-BAR.  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS

- **Madame PREVOT Nathalie**  
Professeur de danse, GESAM 55, BAR-LE-DUC.  
demeurant à ANDERNAY
  
- **Madame REINLING Sylvia**  
Manager commerce, AUCHAN, SAVONNIERES-DEVANT-BAR.  
demeurant à SILMONT
  
- **Madame RENARD Sandrine**  
Approvisionnement, YANMAR CEE SAS, SAINT-DIZIER.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur RENUCCI Eric**  
Hôte de caisse, AUCHAN, LAXOU.  
demeurant à GEVILLE
  
- **Monsieur ROLLOT Stéphane**  
Agent de maîtrise, CPE ENERGIES, MAXEVILLE.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur SANCHEZ Ludovic**  
Technicien de maintenance, SOCPA VIANDES, BELLEVILLE-SUR-MEUSE.  
demeurant à DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT
  
- **Monsieur SCHOLER Cyrille**  
Routier, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES.  
demeurant à SAINT-JOIRE
  
- **Monsieur SCHRADER David**  
Animateur de secteur, SAMSIC II SAMSIC PROPLETE, REIMS.  
demeurant à MENIL-SUR-SAULX
  
- **Monsieur SERBIN Franck**  
Employé de banque, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à BRAS-SUR-MEUSE
  
- **Madame THERY Sophie**  
Chargée d'affaires professionnels banque, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à CHARNY-SUR-MEUSE
  
- **Madame THIEBAUT Céline**  
Agent d'entretien, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur THUREL Christophe**  
Responsable de production, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
CONTRISSON demeurant à VAL-D'ORNAIN
  
- **Madame TRELA Nathalie**  
Laborantine, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame VIERRE Katia**  
Hôtesse de caisse, AUCHAN, SAVONNIERES-DEVANT-BAR.  
demeurant à NANCOIS-SUR-ORNAIN

- **Monsieur OUNASSI Karim**  
Chauffeur livreur manutentionnaire, GEODIS WALBAUM, LES SOUHESMES-RAMPONT  
demeurant à VERDUN
  
- **Madame PAILLARD Delphine**  
Assistante logistique, DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE FRANCE, FROUARD.  
demeurant à VIGNOT
  
- **Monsieur PAULIN David**  
Opérateur OLMA, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à SEUIL-D'ARGONNE
  
- **Monsieur PELAS Serge**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur PEREIRA Jean-Luc**  
Moniteur d'atelier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à SIVRY-LA-PERCHE
  
- **Monsieur PERROT Arnaud**  
Veilleur de nuit, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à ANDERNAY
  
- **Madame PETERMANN Laurence**  
Employée polyvalente, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.  
demeurant à NEUVILLE-SUR-ORNAIN
  
- **Madame PHILIPPI Sonia**  
Conductrice d'installation, PSA AUTOMOBILES TREMERY, HAGONDANGE.  
demeurant à BOULIGNY
  
- **Monsieur PICARDEL-VAILLIER Armel**  
Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE, METZ.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur PINON Christophe**  
Chef d'agence, COLAS NORD EST - RONGERE, SEDAN.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur PINTO Victor-Manuel**  
Assistant en santé et sécurité au travail, SMIM - Service Médical Interprofessionnel Meusien,  
VERDUN demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame PIOT Jaël**  
Attachée commerciale, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.  
demeurant à DELOUZE-ROSIERES
  
- **Monsieur PLASSART Didier**  
Conducteur tour de séchage, LACTO SERUM FRANCE SA, VERDUN.  
demeurant à BELRUPT-EN-VERDUNOIS
  
- **Madame POIGNANT Sabine**  
Comptable, AB COMPAGNIE DES PLASTIQUES, TOUL.  
demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE

- **Madame MAJARD Patricia**  
Hôtesse de caisse, AUCHAN, SAVONNIERES-DEVANT-BAR.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame MALINGREY Nadia**  
Animatrice partage des repas, Relais Résidence la Vigne, VAUBECOURT.  
demeurant à SOMMEILLES
- **Madame MANGIN Claudine**  
Réfèrent technique en comptabilité, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à COMMERCY
- **Monsieur MARTY Mickaël**  
Directeur d'agence bancaire, LCL LE CREDIT LYONNAIS, VERDUN.  
demeurant à LANDRECOURT-LEMPIRE
- **Monsieur MERCIER Cédric**  
Magasinier, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur METTEEY Thierry**  
Employé administratif, SFT GONDRAND FRERES, SAINT-DIZIER.  
demeurant à AULNOIS-EN-PERTHOIS
- **Monsieur MINCK Frédéric**  
Responsable export, GHM, SOMMEVOIRE.  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur MORINI Sébastien**  
Chef de bureau d'études, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VILLERS-SUR-MEUSE
- **Madame MUEL Sandra**  
Assistante responsable fabrication, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame MULLER Sophie**  
Technicienne retraite conseil, CARSAT NORD-EST, NANCY.  
demeurant à CONSENVOYE
- **Monsieur MULLER Xavier**  
Chef des ventes - Site de Heillecourt, REXEL FRANCE, PARIS.  
demeurant à COMMERCY
- **Madame MULOT Jocelyne**  
Assistante de conditionnement, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à DOULCON
- **Madame MUSZALSKI Kathia**  
Employée d'accueil, SCHREIBER France, CLERY-LE-PETIT.  
demeurant à BEAUFORT-EN-ARGONNE
- **Monsieur ORTEGA Jean**  
Formateur, AFPA, YUTZ.  
demeurant à GRIMAUCCOURT-EN-WOEVRE

- **Monsieur LAGROSSE Fabrice**  
Contremaître, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à ANCEMONT
- **Madame LALLEMENT Valérie**  
Déléguée hospitalière, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur LAMADIEU Pol**  
Contrôleur du recouvrement, URSSAF Lorraine - Site Bar le Duc, METZ.  
demeurant à AULNOIS-EN-PERTHOIS
- **Monsieur LANGLOIS Jean-François**  
Agent de sécurité, SERIS SECURITY, NORROY-LE-VENEUR.  
demeurant à COMMERCY
- **Madame LAQUESTE Bernadette**  
Ouvrière, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à VERDUN
- **Monsieur LAURENT Bruno**  
Agent d'exploitation, TRANSDEV GRAND EST, EPINAL.  
demeurant à VILLEROY-SUR-MEHOLLE
- **Monsieur LEFEBVRE Samuel**  
Responsable poste de production, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à ROUVROIS-SUR-MEUSE
- **Madame LEFEVRE Gaëlle**  
Préparatrice de commandes, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à LOISEY-CULEY
- **Madame LOMBARD Christel**  
Attachée de direction, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à LAIMONT
- **Monsieur LOREAU Miguel**  
Conducteur de chantier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEMESSY, SAINT-JULIEN-  
LES-METZ demeurant à LABEUVILLE
- **Monsieur LOVATO Cyril**  
Chef d'équipe désamianteur, WIG FRANCE ENTREPRISES, TOUL.  
demeurant à FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES
- **Monsieur MACEL Raoul**  
Conducteur manutentionnaire, GEODIS WALBAUM, LES SOUHESMES-RAMPONT.  
demeurant à VERDUN
- **Madame MACINOT Séverine**  
Technicienne de prévention, SMIM - Service Médical Interprofessionnel Meusien, VERDUN  
demeurant à LONGCHAMPS-SUR-AIRE
- **Monsieur MAIANO Raphaël**  
Agent qualifié de centre de traitement des déchets, SUEZ RR IWS MINERALS, LAIMONT.  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS

- **Monsieur HABASQUE David**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur HARREL Xavier**  
Ouvrier, A.A.P.H., CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à STENAY
  
- **Madame HENNECON Karine**  
Ouvrière finition, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC.  
demeurant à TANNOIS
  
- **Madame HERVELIN Isabelle**  
Technicienne de surface, ISS PROPRETE, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.  
demeurant à VILLE-SUR-SAULX
  
- **Monsieur HOCHLEITNER Serge**  
Directeur technique, LT MANAGEMENT, LAVAL.  
demeurant à SAINT-MIHIEL
  
- **Madame HORDIES Sandrine**  
Préparatrice de commandes, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à RIGNY-LA-SALLE
  
- **Madame JACOPIN Delphine**  
Auxiliaire de vie sociale, ADAPAH 52, CHAUMONT.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur JACOPIN Franck**  
Décocheur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur JACQUOT Jérôme**  
Technicien polyvalent, ANDRA, CHATENAY-MALABRY.  
demeurant à ABAINVILLE
  
- **Monsieur JAMKA Jean-François**  
Formateur, ALTEREGO Intérim, CHARLEVILLE-MEZIERES.  
demeurant à LISLE-EN-RIGAULT
  
- **Monsieur JANNOT Fabien**  
Technicien méthodes, YANMAR CEE SAS, SAINT-DIZIER.  
demeurant à SAUDRUPT
  
- **Madame JOSEPH Tatiana**  
Responsable section personnel, CARRIERES ET FOURS A CHAUX, DUGNY/MEUSE.  
demeurant à LES SOUHESMES-RAMPONT
  
- **Monsieur KRIST Olivier**  
Technicien bureau d'études, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à VAVINCOURT
  
- **Madame LACAILLE Nadine**  
Aide soignante, EHPAD Jacques Barat Dupont, SOMMEDIÈUE.  
demeurant à SAULX-LES-CHAMPLON

- **Madame GASSERT Marylin**  
Aide médico psychologique, INSTITUTION J.B. THIERY, MAXEVILLE.  
demeurant à LAHAYMEIX
  
- **Monsieur GAUDE Sébastien**  
Chef de chantier, ESTEL SAS, REIMS.  
demeurant à LES MONTHAIRONS
  
- **Madame GAUTHEROT Elodie**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame GERARD Annick**  
Directrice, SIST BTP LORRAINE, MARLY.  
demeurant à MOULAINVILLE
  
- **Monsieur GERARD Frédéric**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame GERMAIN Marie-Clotilde**  
Chargée d'affaires professionnelles, CREDIT MUTUEL, JARNY.  
demeurant à FOAMEIX-ORNEL
  
- **Madame GONOT Nathalie**  
Agent de production, ANETT ARDENNES, REVIGNY-SUR-ORNAIN.  
demeurant à ANDERNAY
  
- **Madame GREGORCIC Christine**  
Directrice, GESAM 55, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur GREGORCIC Denis**  
Agent de maintenance, GESAM 55, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur GREMILLET Patrick**  
Responsable technique, KORIAN, PARIS.  
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
  
- **Monsieur GUERIN Luc**  
Responsable d'agence, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à BRILLON-EN-BARROIS
  
- **Monsieur GUILLERET Florent**  
Responsable transport, SOLEVAL FRANCE, CHARNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à BRABANT-EN-ARGONNE
  
- **Monsieur GUINARD Olivier**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à ETAIN
  
- **Monsieur GUIVARCH Hervé**  
Adjoint chef boucher, INTERMARCHE SAS LAMPAC, REVIGNY-SUR-ORNAIN.  
demeurant à CONTRISSON

- **Monsieur DUPREZ Fabrice**  
Responsable électromécanique, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE,  
CONTRISSON. demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame EICHWALD Françoise**  
Préparatrice de commandes, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à VOID-VACON
  
- **Monsieur ETIENNE Mathieu**  
Conducteur d'engins, CHARDOT TP, COMMERCY.  
demeurant à BRASSEITTE
  
- **Monsieur FABERT Olivier**  
Chef de secteur, DOM METALUX, SAINT-DIZIER.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Monsieur FERNANDES Cédric**  
Responsable service mécanique/tuyauterie, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-  
MIHIEL. demeurant à HAN-SUR-MEUSE
  
- **Madame FERREIRA Isabelle**  
Directrice de magasin, CHAUSSEA SAS, VALLEROY.  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Madame FLEURY Virginie**  
Approvisionnement, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CLEVIA EST, HEILLECOURT.  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
  
- **Monsieur FLOQUET David**  
Conducteur de ligne, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, HAIRONVILLE.  
demeurant à CORNIEVILLE
  
- **Monsieur FLORIMOND Michaël**  
Conducteur d'installation, JINJIANG FVM, VILLERS-LA-MONTAGNE.  
demeurant à SPINCOURT
  
- **Madame FONTAINE Malika**  
Technicienne de laboratoire, RHOVYL SAS, TRONVILLE-EN-BARROIS.  
demeurant à CONTRISSON
  
- **Madame FRANCOIS Marilyne**  
Correspondante achat, AKIOLIS GROUP, CHARNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur FURNON Stéphane**  
Formateur, AFPA, YUTZ.  
demeurant à FROMEREVILLE-LES-VALLONS
  
- **Monsieur GALMICHE Nicolas**  
Rédacteur principal, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.  
demeurant à NEUVILLE-SUR-ORNAIN
  
- **Monsieur GARAUDEL Stéphane**  
Responsable poste de production, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL  
demeurant à COMMERCY

- **Madame COLLIN Véronique**  
Responsable de service, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à CONTRISSON
  
- **Madame COLSON Nathalie**  
Laborantine, LACTO SERUM FRANCE SA, VERDUN.  
demeurant à TRESAUVVAUX
  
- **Madame CONTI Martine**  
Contrôleur, ITM L.A.I., PAGNY-SUR-MEUSE.  
demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE
  
- **Madame COURTIER Peggy**  
Responsable Risques Professionnels, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à MOGNEVILLE
  
- **Monsieur COUSIN Joël**  
Commercial sédentaire, ARCELOR MITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON.  
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
  
- **Monsieur DABIT Damien**  
Responsable maintenance mécanique et électrique, Société des Fours à Chaux de Sorcy,  
VOID-VACON. demeurant à COMMERCY
  
- **Madame DANIEL Virginie**  
Responsable gestion patrimoine et budget, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à CONTRISSON
  
- **Monsieur DEGLI ESPOSTI Nicolas**  
Maçon coffreur, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à LES MONTHAIRONS
  
- **Monsieur DELABORDE Cédric**  
Chauffeur livreur, MILER SAS, BAR-LE-DUC.  
demeurant à NOYERS-AUZECOURT
  
- **Madame DEMARTEAUX Nathalie**  
Responsable de service, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Madame DEMEUSY Nathalie**  
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame DERWA Laurence**  
Responsable unité, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à DEMANGE-AUX-EAUX
  
- **Monsieur DESCHAMPS Cédric**  
Agent de fonderie, FONDERIES GHM, WASSY.  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Madame DHAUSSY Mélanie**  
Correspondant employeur, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur PRUD'HOMME Joël**  
Coordinateur reprise, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à GUERPONT
  
- **Monsieur REGAZZONI Daniel**  
Responsable atelier de production, SODEXO Justice Services, SAINT-MIHIEL.  
demeurant à CHAUVONCOURT
  
- **Monsieur RIEBEL Michel**  
Responsable qualité, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à SILMONT
  
- **Madame RINGUET Christine**  
Gestionnaire appui, POLE EMPLOI, BAR-LE-DUC.  
demeurant à LAIMONT
  
- **Madame ROLAND Béatrice**  
Conducteur de ligne, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à VOID-VACON
  
- **Monsieur ROLET José**  
Technicien atelier, MCM - Meusienne de Mécanique, ANCERVILLE.  
demeurant à MENIL-SUR-SAULX
  
- **Madame ROUSSEAU Béatrice**  
Employée commerciale, CASINO, BAR-LE-DUC.  
demeurant à SAVONNIERES-DEVANT-BAR
  
- **Monsieur SCHWEITZER Pascal**  
Chauffeur PL, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE.  
demeurant à JONVILLE-EN-WOEVRE
  
- **Monsieur SERROTTI Joseph**  
Conducteur d'engins, EUROVIA ALSACE LORRAINE, LUDRES.  
demeurant à BOVEE-SUR-BARBOURE
  
- **Monsieur SOMMER Stéphane**  
Ouvrier de fabrication, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur TETARD Patrick**  
Aide conducteur, LACTO SERUM FRANCE SA, VERDUN.  
demeurant à VERDUN
  
- **Monsieur THOMAS Jacques**  
Ouvrier, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Madame THOMAS Marilyne**  
Assistante statistique, CPAM de la Meuse, BAR-LE-DUC.  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur TOLETTI Jean-Louis**  
Opérateur de montage, EVOBUS France, LIGNY-EN-BARROIS.  
demeurant à NAIVES-ROSIERES

- **Monsieur TURRIDANO Michel**

Directeur de magasin, SAS SADEF - MR BRICOLAGE, LONGWY.  
demeurant à BRAS-SUR-MEUSE

- **Monsieur VAUTROT Patrick**

Monteur Robotique, Commercy Robotique, COMMERCY.  
demeurant à SAINT-MIHIEL

- **Madame VERRELLE Marie-Line**

Ouvrière, ADAPEI de la Meuse, VASSINCOURT.  
demeurant à BAR-LE-DUC

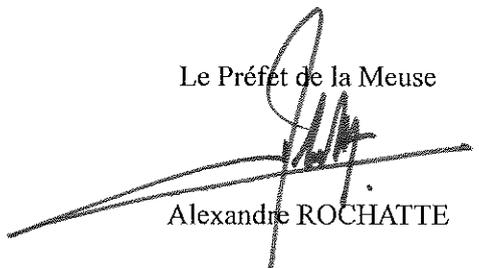
- **Monsieur VIN Philippe**

Responsable d'exploitation, EUROVIA Champagne Ardenne, BAR-LE-DUC.  
demeurant à GIVRAUVAL

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet de Verdun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet de la Meuse



Alexandre ROCHATTE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA MEUSE

**A R R E T E**  
**n° 2019-1649 du 26 juin 2019**

**Accordant la médaille d'honneur agricole**  
**A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019**

Le Préfet de la Meuse

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;  
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;  
VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE Préfet de la Meuse ;  
VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;  
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ;  
Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de VERDUN,

**A R R E T E**

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame BERNIER Stéphanie**  
Conductrice de machine conditionnement, Compagnie des Fromages et RichesMonts,  
VIGNEULLES/HATTONCHATEL demeurant à VIGNEULLES/HATTONCHATEL
- **Madame DUBOIS Yvonne**  
Caissière vendeuse, NATURE & PLEIN AIR, VERDUN  
demeurant à BOULIGNY
- **Monsieur ETIENNE Valéry**  
Responsable marché finances, GROUPAMA Grand Est, STRASBOURG  
demeurant à ANCEMONT
- **Monsieur FOISSY Stéphane**  
Conseiller agronome, EMC2, VERDUN  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame GEORGE Carine**  
Assistante, EMC2, VERDUN  
demeurant à HAUDAINVILLE
- **Monsieur HEITZMANN Franck**  
Ouvrier d'entretien, Compagnie des Fromages et RichesMonts, VIGNEULLES-LES-  
HATTONCHATEL demeurant à SAINT-MIHIEL

- **Monsieur HEMMERLE Michel**  
Chauffeur, SAS EMC2 TRANSPORTS, VERDUN  
demeurant à AMBLY-SUR-MEUSE
  
- **Madame HENRY Edith**  
Assistante comptable, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à POUILLY-SUR-MEUSE
  
- **Madame HORNUEL Anne**  
Analyste animateur, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à SOMMEILLES
  
- **Monsieur LELORAIN Bastien**  
Technicien développement, EMC2, VERDUN  
demeurant à VERDUN
  
- **Madame LIMOSIN Christine**  
Responsable point de vente, NATURE & PLEIN AIR, VERDUN  
demeurant à CHANTERAIN
  
- **Madame LOPEZ Caroline**  
Conseillère patrimoniale, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE
  
- **Madame PHAN PHAM Thu**  
Conseillère financière, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur PIERSON Cédric**  
Chef de silo coordinateur, EMC2, VERDUN  
demeurant à LANEUVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur RIVES Christian**  
Contrôleur qualité/sécurité, NATURE & PLEIN AIR, VERDUN  
demeurant à COUSANCES-LES-FORGES
  
- **Madame SALAORNI Corinne**  
Conseillère clientèle, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à VERDUN
  
- **Madame SAVANNE Agnès**  
Employée administrative, EMC2, VERDUN  
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
  
- **Monsieur THIEROT Jean-Yves**  
Technicien, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BEHONNE
  
- **Monsieur TINTELIN Patrice**  
Chargé d'affaires entreprise, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur TOURDIAT Dominique**  
Chauffeur, SAS EMC2 TRANSPORTS, VERDUN  
demeurant à REMBERCOURT-SOMMAISNE
- **Monsieur VAN DEN BLIEK David**  
Responsable de région, EMC2, VERDUN  
demeurant à LACROIX-SUR-MEUSE

**Article 2** : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur COLOMBI Jean-Paul**  
Responsable trésorerie, EMC2, VERDUN  
demeurant à BELRUPT-EN-VERDUNOIS
- **Madame HUART Nathalie**  
Assistante, EMC2, VERDUN  
demeurant à VERDUN
- **Madame LIOUVILLE Natacha**  
Comptable, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à COMMERCY
- **Madame MAZUET Nadine**  
Directrice de groupe, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à LAVOYE
- **Monsieur MOREL Jean-Pierre**  
Responsable d'équipe, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Madame SALAORNI Corinne**  
Conseillère clientèle, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à VERDUN
- **Monsieur TINTELIN Patrice**  
Chargé d'affaires entreprise, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame VARASSE Nathalie**  
Assistante comptable, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à VERDUN

**Article 3** : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame ARNOUX Laurence**  
Comptable, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à COUVONGES
- **Madame BARAD Bernadette**  
Responsable d'équipe comptable, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à BONCOURT-SUR-MEUSE

- **Monsieur CANNAROZZO Carmello**  
Préparateur de commandes, Compagnie des Fromages et RichesMonts,  
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL  
demeurant à HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES
- **Monsieur CAPPELAERE Thierry**  
Responsable de secteur, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur FAUGERE Michel**  
Directeur de groupe, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à FREMERVILLE-SOUS-LES-COTES
- **Monsieur FLOQUET Alain**  
Employé de magasin, Société d'expansion verte de l'Est, LEMUD  
demeurant à MERLES-SUR-LOISON
- **Madame GALLONE Francine**  
Secrétaire, EMC2, VERDUN  
demeurant à BRAS-SUR-MEUSE
- **Monsieur GATELIER Frédéric**  
Magasinier approvisionnement céréales, EMC2, VERDUN  
demeurant à BRAS-SUR-MEUSE
- **Madame GILLE Marie-Hélène**  
Assistante, EMC2, VERDUN  
demeurant à CHARNY-SUR-MEUSE
- **Madame KENNEL Florence**  
Comptable, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à COMMERCY
- **Monsieur KRATZ Didier**  
Ouvrier forestier sylviculteur, ONF, NANCY  
demeurant à VIEVILLE SOUS LES COTES
- **Monsieur LARCHER Eric**  
Responsable de département, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame LAURENT Bernadette**  
Assistant assurance biens, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
- **Madame LENOBLE Nadine**  
Assistante, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
- **Madame MARC Brigitte**  
Responsable de magasin, NATURE & PLEIN AIR, VERDUN  
demeurant à VAVINCOURT
- **Madame NESEN Françoise**  
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE,  
TROYES demeurant à FAINS-VEEL

- **Madame RENAUDIN DIT BAILLIET Chantal**  
Responsable d'équipe, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à CONSENVOYE
- **Madame RENAUX Martine**  
Comptable chargée de portefeuille, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à VACHERAUVILLE
- **Madame THUMELIN Dominique**  
Assistante, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame WILLAUME Claudine**  
Gestionnaire PSSP, MSA Marne Ardennes Meuse, REIMS  
demeurant à VERDUN

**Article 4 :** La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame BRETTNACHER Maryline**  
Gestionnaire PSSP, MSA Marne Ardennes Meuse, REIMS  
demeurant à VERDUN
- **Madame DUBRET Lucette**  
Comptable, EMC2, VERDUN  
demeurant à MARRE
- **Madame FLAGA Véronique**  
Assistante de direction, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur GENICOT Claude**  
Ouvrier forestier, ONF, NANCY  
demeurant à FROMEREVILLE-LES-VALLONS
- **Monsieur GEORGET Hervé**  
Préparateur de commandes, Compagnie des Fromages et RichesMonts,  
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL demeurant à SAINT-MIHIEL
- **Monsieur GHESQUIERE Pascal**  
Analyste animateur assurance des biens, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à SAVONNIERES-DEVANT-BAR
- **Madame GILLE Sylvie**  
Animatrice conseil, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BEAUFORT-EN-ARGONNE
- **Monsieur JAILLON Jean-Claude**  
Conducteur d'installation - Vaucouleurs, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE,  
LAXOU demeurant à TROUSSEY
- **Monsieur KUTSCHRUITER Louis**  
Directeur opérationnel, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à HAUDAINVILLE

- **Madame LATARTE Christine**  
Conseiller financier, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à ANCERVILLE
  
- **Madame MOREL Mireille**  
Comptable, CERFRANCE ADHEO 109, LAXOU  
demeurant à BEAUSITE
  
- **Monsieur PERIN Pascal**  
Mécanicien, EMC2, VERDUN  
demeurant à MONTFAUCON-D'ARGONNE
  
- **Madame PRUNNEAUX Monique**  
Technicienne, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à BAR-LE-DUC
  
- **Monsieur PSAUME Thierry**  
Moniteur en agence, Crédit agricole de Lorraine, METZ  
demeurant à SAINT-JOIRE
  
- **Monsieur RENIER Alain**  
Magasinier pièces machinisme, EMC2, VERDUN  
demeurant à DOMBASLE-EN-ARGONNE

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6:** Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet de Verdun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet de la Meuse



Alexandre ROCHATTE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DE LA MEUSE**

**A R R E T E**

**n° 2019-1650 du 26 juin 2019**

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019**

Le Préfet de la Meuse

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE Préfet de la Meuse,

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Verdun,

**A R R E T E :**

**Article 1 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BARALDI Jean-Luc**

Maire délégué, Mairie de Delouze-Rosières,  
demeurant à DELOUZE-ROSIERES.

- **Madame BARBELIN Céline**

Aide soignante, Centre Hospitalier Universitaire Régional,  
demeurant à COMMERCY.

- **Madame BEAUSIRE Bernadette née MAGINOT**

Rédactrice principale, Mairie de Lisle en Barrois,  
demeurant à LISLE-EN-BARROIS.

- **Monsieur BEGARD Daniel**

Premier adjoint au maire, Mairie,  
demeurant à BOUCONVILLE-SUR-MADT.

- **Madame BELLO Josiane née OUDIN**

Adjointe technique principale, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à MONTFAUCON-D'ARGONNE.

- **Madame BOURAS Dalida**

Secrétaire de mairie, Mairie de Savonnières devant Bar,  
demeurant à NANCOIS-LE-GRAND.

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

8h45 à 12h : ouverture des guichets et services – 13h30 à 17h : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg – CS 30512 – 55012 BAR-LE-DUC Cédex – Tél : 03 29 77 55 55 – Télécopie : 03 29 79 64 49  
Site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) Courriel : [nref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:nref-courrier@meuse.gouv.fr)

**- Monsieur BUDA Eric**

Adjoint technique principal, Mairie de VOID-VACON,  
demeurant à VOID-VACON.

**- Madame BURTE Angélique née BRECHE**

Adjointe administrative principale, Communauté de communes Argonne Meuse,  
demeurant à NIXEVILLE-BLERCOURT.

**- Madame DIDELON Véronique née LECHAUDEL**

Adjointe technique territoriale principale, Mairie de Savonnières devant Bar,  
demeurant à SAVONNIERES-DEVANT-BAR.

**- Monsieur DIDOLOT Christophe**

Adjoint technique territorial principal, Mairie de SORCY SAINT M MARTIN,  
demeurant à SORCY-SAINT-MARTIN.

**- Madame DOUDANE Farida**

Adjointe administrative principale, CODECOM du Pays d'Etain,  
demeurant à ETAIN.

**- Monsieur FALLOT Alain**

Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS.

**- Monsieur FILLON Gérard**

Maire, Mairie de Beurey sur Saulx,  
demeurant à BEUREY-SUR-SAULX.

**- Madame HENRY Nadine née LECOURTIER**

Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à VIGNOT.

**- Madame LAUNAY Myriam née HARBULOT**

Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à EUVILLE.

**- Madame LAURENT Sandrine**

Attachée, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à HAUDAINVILLE

**- Monsieur LAVIGNE Alain**

Conseiller municipal, Mairie,  
demeurant à BOUCONVILLE-SUR-MADT.

**- Madame LEROY Christine née THIERIOT**

Adjointe technique, Mairie d'Euville,  
demeurant à EUVILLE.

**- Monsieur MATROT Thierry**

Conseiller municipal, Mairie de Lisle en Barrois,  
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN.

**- Madame MAY Christelle née PICARD**

Aide soignante, Centre Hospitalier Saint-Charles,  
demeurant à VADONVILLE.

- **Madame MERLIER Maria née PAIVA DE CASTRO**  
Adjointe administrative principale, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE,  
demeurant à HAIRONVILLE.

- **Monsieur PAILLET Laurent**  
Conseiller municipal, Mairie,  
demeurant à BOUCONVILLE-SUR-MADT.

- **Monsieur PATON Jean-Christophe**  
Directeur Général Adjoint, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT.

- **Monsieur PICARD Dominique**  
Adjoint technique principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

- **Monsieur POIREZ Christian**  
Adjoint au maire, Mairie de Vacherauville,  
demeurant à VERDUN.

- **Monsieur ROUSSEL Pierre**  
Conseiller municipal, Mairie de Haudainville,  
demeurant à HAUDAINVILLE.

- **Madame SAM Brigitte née VIERRE**  
Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à COMMERCY.

- **Monsieur SOTTILE Philippe**  
Infirmier, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE SARREGUEMINES,  
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS

- **Monsieur VACON Patrick**  
Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à VADONVILLE.

**Article 2** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ANDRE Jean-Philippe**  
Conseiller municipal, Mairie de Lisle en Barrois,  
demeurant à LISLE-EN-BARROIS.

- **Madame BEAUSOLEIL Marie-Josée née HUBER**  
Conseillère municipale, Mairie de Heippes,  
demeurant à HEIPPES.

- **Monsieur BRULE Michel**  
Adjoint technique, Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise,  
demeurant à BRILLON-EN-BARROIS.

- **Monsieur CHAPPELLIER Jean-Pierre**  
Adjoint au maire, Mairie de LONGEVILLE EN BARROIS,  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS.

- **Madame COIRNOT Isabelle née TOCK**  
Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE.
- **Madame DEMANGEOT Marie-Odile**  
Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à SORCY-SAINT-MARTIN.
- **Monsieur FAUGERE Francis**  
Adjoint technique principal, Mairie de VOID-VACON,  
demeurant à VOID-VACON.
- **Madame FILLON Michelle née PIONNIER**  
Adjointe au maire, Mairie de Beurey sur Saulx,  
demeurant à BEUREY-SUR-SAULX.
- **Monsieur FONTAINE Pascal**  
Rédacteur principal, Mairie de Boulogny,  
demeurant à BOULIGNY.
- **Monsieur FURAUX Jacky**  
Maire, Mairie de Brabant en Argonne,  
demeurant à BRABANT-EN-ARGONNE
- **Madame GEOFFROY Paulette née REGNIER**  
Conseillère municipale, Mairie de LONGEVILLE EN BARROIS,  
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS.
- **Monsieur GINTZ Alain**  
Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à ROSIERES DEVANT BAR.
- **Madame GRUYER Eliane née GERARD**  
Conseillère municipale, Mairie de Pont sur Meuse,  
demeurant à PONT-SUR-MEUSE
- **Monsieur GUIOT Stéphane**  
Adjoint technique territorial principal, Mairie de Savonnières devant Bar,  
demeurant à SAVONNIERES-DEVANT-BAR.
- **Monsieur HARBONVILLE Rémi**  
Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à STENAY.
- **Monsieur HUSSON Jean-Marie**  
Premier adjoint au maire, Mairie,  
demeurant à CHAUVONCOURT.
- **Madame JACOB Patricia née GENEVE**  
Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à MOUZAY.
- **Madame JACQUES Danièle née CHENET**  
Première adjointe au maire, Mairie de Luzy Saint Martin,  
demeurant à LUZY-SAINT-MARTIN.

**- Monsieur LAMBERT Jean**

Conseiller municipal, Mairie de Luzy Saint Martin,  
demeurant à LUZY-SAINT-MARTIN.

**- Madame LASSERRE Laurence**

Rédactrice principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à NAIVES-ROSIERES

**- Madame MIGNOT Catherine**

Adjointe administrative principale, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES.

**- Monsieur NIVELET Fabien**

Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à VAUX LA PETITE.

**- Monsieur NOEL André**

Maire délégué, Mairie de Buxières-sous-les-Côtes,  
demeurant à WOINVILLE.

**- Madame NORROY Ghislaine**

Adjointe technique principale, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à VERDUN.

**- Monsieur PASQUIN Didier**

Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à VERDUN.

**- Monsieur PLACET Guy**

Adjoint au maire, Mairie de Luzy Saint Martin,  
demeurant à LUZY-SAINT-MARTIN.

**- Monsieur ROBERT Patrick**

Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE

**- Madame SACCANI Catherine**

Adjointe administrative principale, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à BELRUPT-EN-VERDUNOIS.

**Article 3** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

**- Monsieur AUSSEL Gilles**

Agent de maîtrise principal, Mairie de BELLEVILLE-SUR-MEUSE,  
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE.

**- Madame CHAMIELEC Marie-Christine**

Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST, demeurant à  
BAR LE DUC.

**- Monsieur DEMANGE Jean-Claude**

Maire, Mairie de Koeur la Grande,  
demeurant à KOEUR-LA-GRANDE.

- **Monsieur DESAINT François**

Premier adjoint au maire, Mairie de Vaubecourt,  
demeurant à VAUBECOURT.

- **Monsieur DUPUIS Daniel**

Maire, Mairie de Luzy Saint Martin,  
demeurant à LUZY-SAINT-MARTIN.

- **Monsieur FEVRE Pascal**

Adjoint technique territorial principal, Mairie de SORCY SAINT MARTIN,  
demeurant à SORCY-SAINT-MARTIN.

- **Madame FOISSY Myriam née BERTHET**

Adjointe technique territoriale principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à BAR-LE-DUC.

- **Monsieur GENTER Bernard**

Premier adjoint au maire, Mairie de VOID-VACON,  
demeurant à VOID-VACON.

- **Monsieur GILOT Pierre**

Adjoint technique territorial principal, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à HAUDAINVILLE.

- **Madame LAVIGNE Marie-Thérèse née PIERSON**

Adjointe technique principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à ESNES-EN-ARGONNE.

- **Madame REMY Patricia**

Rédactrice principale, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à FROMEZÉY.

- **Madame ROBERT Marie-Cécile née HENRY**

Attachée territoriale, Mairie,  
demeurant à THONNE-LE-THIL

- **Monsieur ROGE Jérôme**

Adjoint administratif principal, Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,  
demeurant à VERDUN.

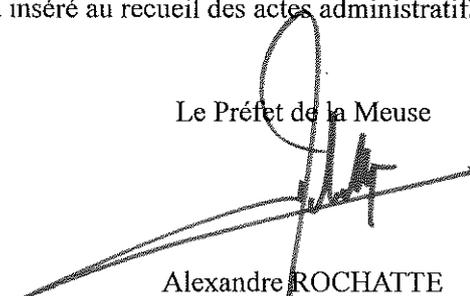
- **Madame ROUX Nadine née GAROT**

Adjointe technique principale, CONSEIL REGIONAL GRAND EST,  
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet de Verdun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet de la Meuse



Alexandre ROCHATTE

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2019- 7130**

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2015-4776  
autorisant le défrichement de 2,00 ha de bois sur la commune d'Aulnois-en-Perthois**

**Le Préfet de la Meuse,**

Vu le Code Forestier, notamment ses articles L. 341-1 et suivants et R. 341-1 et suivants relatifs aux autorisations de défrichement ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L. 123-19-2 relatif au principe de participation du public applicable aux décisions des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 7 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Philippe CARROT, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 28 juin 2018, portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2017 (terres libres à la vente) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Lorraine n°2012-133 du 19 avril 2012 relatif aux conditions de financement par des aides publiques des investissements pour l'amélioration de la valeur économique des forêts ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Grand Est du 08 août 2017 portant fixation des listes d'espèces et de matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État sous forme de subventions ou d'aides fiscales pour le boisement, le reboisement et les boisements compensatoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-5465 du 17 octobre 2016 portant réglementation du seuil de superficie pour lequel le défrichement nécessite une autorisation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-166 du 21 janvier 2019 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Philippe CARROT, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-4776 du 9 avril 2015 donnant autorisation à Monsieur André COLLIN de défricher 2,00 ha de bois sur la commune d'Aulnois-en-Perthois;

Considérant que Monsieur André COLLIN ne souhaite plus réaliser les travaux de boisement visés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de défricher n°2015-4776 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2015-4776 autorisant le défrichement de 2,00 ha de bois sur la commune d'Aulnois-en-Perthois est modifié comme suit :

### **versement d'une indemnité au Fonds Stratégique Forêt Bois (F.S.F.B.)**

Conformément au dernier alinéa des dispositions de l'article L. 341-6 du Code Forestier, le demandeur peut se libérer des travaux de boisement, reboisement ou d'amélioration sylvicole en versant au F.S.F.B. une indemnité d'un montant équivalent à ces travaux d'amélioration sylvicole (soit 16 680 euros).

La mise en recouvrement de cette indemnité sera ordonnée dès réception à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse, de l'acte d'engagement visé dans la partie « engagement » du présent arrêté.

L'indemnité est calculée comme suit :

Au regard de la grille d'analyse ci-annexée au présent arrêté (annexe n°2), le coefficient multiplicateur visé à l'article L. 341-6 du Code Forestier est évalué à 1.

Les conditions précitées sont déterminées comme suit :

- réalisation de travaux d'amélioration sylvicole d'un montant équivalent à  $1 \times 2,00 \text{ ha} \times (5\,440 \text{ €/ha} + 2\,900 \text{ €/ha})$ , soit 16 680 euros, avec :

→ 5 440 €/ha : la valeur vénale moyenne des terres agricoles libres à la vente en 2017 pour la région agricole du Barrois (cf. arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 28 juin 2018 susvisé).

→ 2 900 €/ha : le coût d'une plantation, préparation du sol comprise (cf. arrêté du préfet de la région Lorraine n°2012-133 du 19 avril 2012 susvisé).

### **engagement**

Le bénéficiaire de l'autorisation de défrichement s'est engagé à verser au F.S.F.B. l'indemnité visée ci-dessus pour un montant de 16 680 euros (annexe n°1)

**Article 2 :** Les autres articles de l'arrêté précité restent inchangés.

**Article 3 :** **Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).**

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY  
5,place de la Carrière CO 20038 54036 NANCY Cedex  
le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours  
citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court  
qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours.  
Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue  
d'une période de deux mois..

**Article 4 :** **exécution :** le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse est chargé de  
l'exécution et de la notification de la présente décision.

Bar le Duc, le 5 juillet 2019  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires,



Philippe CARROT

## ACTE D'ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

### Le demandeur :

- ✓ reconnaît avoir été informé des dispositions qui sont applicables en cas d'autorisation de défrichement (cf. article L. 341-6 du Code Forestier) ;
- ✓ a été avisé qu'en cas de non-retour du présent acte d'engagement dans un délai maximum d'un an après la notification de l'arrêté d'autorisation, il sera procédé à la mise en recouvrement de l'indemnité visée au point 2 ci-dessous dans les conditions prévues pour les créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine. Cette mise en recouvrement pourra toutefois être annulée si le demandeur renonce au défrichement projeté (cf. article L. 341-9 du Code Forestier) ;
- ✓ s'engage, dans le cadre d'une plantation, à choisir des plants dont la région de provenance est adaptée à la région Nord-Est de la France ;
- ✓ est averti, dans le cas du choix d'un versement au F.S.F.B, que le service instructeur procédera à la demande d'émission du titre de perception du montant de l'indemnité visée au point 2 ci-dessous dès réception du présent acte d'engagement à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse (cf. l'instruction technique DGPE/SDFCB/2017-712 du 29 août 2017) ;
- ✓ s'engage, en cas de souhait de modification, de quelque nature que ce soit, du projet mentionné ci-dessous à en référer sans délai à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ;
- ✓ s'engage à conserver l'affectation boisée des terrains et sauf convention particulière, à réaliser tous les travaux et entretiens indispensables à la réussite des travaux, y compris la mise en place de protection(s) nécessaire(s) contre les dégâts de gibier ;

➔ **Coefficient retenu, conformément à l'article L. 341-6 du Code Forestier : 1**

➔ **Choix retenu par le demandeur**

- 1 – Réalisation de travaux (boisement, reboisement ou travaux d'amélioration sylvicole)

Je, soussigné M. COLLIN André, m'engage à réaliser les travaux de boisement/reboisement ou d'amélioration sylvicole visés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de défricher n°2015- 4776 du 9 avril 2015 dans les délais impartis, à savoir :

Commune	Type de travaux	Références cadastrales des parcelles	Surface (ha)	Essence(s)	Densité (plants/ha)	Origine des plants conseillée
STAINVILLE	plantation	YB18	0,81	Mélèze d'Europe	1600	
AULNOIS EN PERTHOIS	plantation	ZC75	1	Mélèze d'Europe	1600	
	plantation	ZA47	0,25	Robinier Faux Acacia	1350	

**En cas de réalisation de travaux d'amélioration sylvicole, joindre un devis au présent acte d'engagement.**

2 – Versement d'une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois

Conformément à l'article L. 341-6 du code forestier, je, soussigné M. COLLIN André, m'engage à verser une indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois d'un montant consenti de 16 680 euros\* pour servir au financement des actions de ce fonds (*montant en toute lettre : seize mille six cent quatre vingt euros*).

Fait à BAR-LE-DUC, le 18/03/2019

Nom : COLLIN

Prénom : André

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé  


\* modalité de calcul :

*montant indemnité = surface défrichée × coefficient multiplicateur × (coût moyen de mise à disposition du foncier (terrain nu agricole) en €/ha + coût moyen d'un reboisement en €/ha, arrondi à l'euro près) – coût des travaux réalisés au titre du point 1 ci-dessus après validation par la DDT.*

Surface défrichée	Coefficient multiplicateur	Coût moyen du terrain nu	Coût moyen reboisement
2 ha	Selon L. 341-6 du CF	Selon arrêté du 28/06/18	Selon arrêté SGAR 2012-133 du 19/04/2012
	1	5 440,00 €	2 900,00 €

Fait en 2 exemplaires : 1 pour le demandeur, 1 pour l'administration

Commune de situation	AULNOIS EN PERTHOIS	
Surface demandée	2,0000	ha
Pétitionnaire	COLLIN André	

Rôle économique / valeur d'avenir qualité des bois			Fertilité	
Type de peuplement	Futaie feuillue		très faible	0
Fertilité de la station forestière	2	/ 3 points	faible	1
			moyenne	2
			élevée	3
Document de gestion (PSG-AMENAGEMENT)	non	/ 1 point		0
Desserte à moins de 500 m	oui	/ 1 point		1
Peuplement classé porte-graine	non	/ 1 point		0
<b>Résultat / 6 points</b>				<b>3</b>

Rôle écologique				
Forêt mélangée et/ou traitement irrégulier	oui	/ 1 point		1
Réserve naturelle ou arrêté de biotope	non	/ 3 points		0
Cours d'eau à - de 10 m, zone humide, source	non	/ 1 point		0
Corridor écologique (SRCE)	non	/ 1 point		0
ENS, ZNIEFF 1 ou zone N2000	oui	/ 1 point		1
Pente > 30 %	non	/ 1 point		0
<b>Résultat / 8 points</b>				<b>2</b>

Rôle social				
Paysages remarquables Carmen / site inscrit	non	/ 1 point		0
Périmètre de captage	non	/ 1 point		0
Périmètre de captage rapproché	non	/ 3 points		0
Sites classés	non	/ 1 point		0
Forêt historique (état major)	non	/ 1 point		0
Forêt incluse en agglomération	non	/ 3 points		0
<b>Résultat / 10 points</b>				<b>0</b>

Taux de boisement de la commune		35%		
Faible	jusqu'à	10%		2
Moyen	entre 11% et	25%		1
Fort	à partir de	26%		0
<b>Résultat / 2 points</b>				<b>0</b>

**Résultat TOTAL / 26 points 5**

Calcul du coefficient		Total /26 points				
<b>Enjeux :</b>						
sans objet	0	1	2	3	4	1
faible	<b>5</b>	6	7	8		1
moyen	9	10	11	12	13	2
moyen	14	15	16	17		3
fort	18	19	20	21	22	4
fort	23	24	25	26		5
<b>Coefficient multiplicateur retenu</b>						<b>1</b>

RECAPITULATIF / CHOIX DU PETITIONNAIRE	
Coût du boisement € / ha (arrêté SGAR n°2012-133 du 19/04/2012)	2 900
Valeur terrain agricole nu (cf. arrêté ministériel du 28/06/2018, selon valeurs dominante Barrois)	5 440
Coefficient multiplicateur	1
Option reboisement : Surface à reboiser (en ha)	2,00
OU	
Option alimentation du FSFB : Total indemnité	16 680

## Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse

### Arrêté DDCSPP - N° 2019 - 077 portant désignation des experts habilités à procéder à l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration.

#### Le Préfet de la Meuse

- Vu** le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 mars 2001 modifié fixant les modalités de l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N° 002-2003-DDSV en date du 15 janvier 2003, portant désignation des experts habilités à procéder à l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration ;
- Vu** l'arrêté préfectoral N°2019-152 du 21 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse ;
- Vu** l'arrêté DDCSPP N° 2016-008 portant désignation des experts habilités à procéder à l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration ;

**Considérant** les avis des organisations professionnelles sollicitées ;

**Sur proposition** du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse ;

#### A R R E T E

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Sont désignés comme experts de la première catégorie chargés d'estimer les animaux abattus sur l'ordre de l'administration, les éleveurs suivants :

Première catégorie : éleveurs et professionnels des filières

#### • Éleveurs de bovins allaitants

COUROT Nicols	Vieux Monthiers	55800	NOYERS AUZECOURT
VARIN Michel	1 rue principale	55300	ROUVROIS SUR MEUSE
ROGIE Alain	6 rue St Martin	55270	MALANCOURT
COUSIN Patrick	5 rue du Sagottier	55300	DOMPIERRE AUX BOIS

#### • Éleveurs de bovins laitiers

VARNUSSE Michel	9 rue du Mont	55260	VILLOTTE SUR AIRE
FURAUX Philippe	2 grande rue	55180	JUBECOURT
DECHEPPE Jean Baptiste	2 aux Dîmes	55260	GINECOURT
VUILLAUME Frédéric	41 Grande rue	55100	MONTZEVILLE

#### • Éleveurs d'ovins

HELAS Daniel	5 cour du Prieuré	55230	AMEL
DELLENBACH Daniel	2 ferme de Beaugard	55000	LONGEVILLE EN BARROIS
MULLER France	Ferme de Pallameix	55300	TROYON

- **Éleveurs de porcins**

COUROT Nicols	Vieux Monthiers	55800	NOYERS AUZECOURT
MAIRE François	1 rue Haute	55400	HERMEVILLE EN WOEVRE

- **Éleveurs de volailles**

AUBRY Guy	3 impasse des jardins	55260	LIGNIERE SUR AIRE
-----------	-----------------------	-------	-------------------

- **Éleveurs aquacoles**

MESSANG Jérôme	4 rue de la papeterie	57560	ABRESCHVILLER
----------------	-----------------------	-------	---------------

## ARTICLE 2 :

Sont désignés comme experts de la seconde catégorie chargés d'estimer les animaux abattus sur l'ordre de l'administration, les spécialistes de l'élevage suivants, choisis pour leurs connaissances de la zootechnie, du marché et de la commercialisation des animaux :

Seconde catégorie : spécialistes de l'élevage
---

- **Filière bovine**

DENIS Bénilde	Technicien coopérative d'insémination artificielle ELITEST	16 rue de la Fontaine	55150	AZANNES
PURSON Franck	Responsable identification- Chambre d'agriculture de la Meuse	3 rue de l'Orme	55120	RECICOURT
FOURES Laurent	Directeur du Groupement de défense sanitaire de la Meuse	GDS - Maison de l'Agriculture	55108	VERDUN CEDEX
DURET Jean Luc	Responsable Coopérative EMC2 Elevage	25 av. Aristide BRIAND	55430	BELLEVILLE SUR MEUSE
COLLIGNON Jean Louis	Commerçant en bestiaux	8 Grande Rue	55250	VILLOTTE DEVANT LOUPPY
DEVILLE Armand	Technicien de la Chambre d'agriculture de la Meuse	Maison de l'Agriculture - La Warpillière – Bras sur Meuse	55108	VERDUN CEDEX
EVARD François	Docteur vétérinaire	Cabinet Vétérinaire de Stenay –Mouzon 2 bis rue ouvrage de Villy	55 700	STENAY
SARLET Laurent	Docteur vétérinaire	Cabinet Vétérinaire de Stenay –Mouzon 2 bis rue ouvrage de Villy	55 700	STENAY
LAPEL Laurent	Docteur vétérinaire	Clinique vétérinaire Saint François 14-18 rue du fort de Vaux	55100	VERDUN

- **Filière ovine et caprine**

CARILLET Pascal	Technicien de la Chambre d'agriculture de la Meuse	4 rue du Pont de Cisaumont	55120	AUBREVILLE
EVARD François	Docteur vétérinaire	Cabinet Vétérinaire de Stenay –Mouzon 2 bis rue ouvrage de Villy	55 700	STENAY

- **Filière porcine**

CARILLET Pascal	Technicien de la Chambre d'agriculture de la Meuse	4 rue du Pont de Cisaumont	55120	AUBREVILLE
EVARD François	Docteur vétérinaire	Cabinet Vétérinaire de Stenay -Mouzon 2 bis rue ouvrage de Villy	55 700	STENAY
SARLET Laurent	Docteur vétérinaire	Cabinet Vétérinaire de Stenay -Mouzon 2 bis rue ouvrage de Villy	55 700	STENAY

- **Filière avicole**

RICHIER Emmanuel	Président de la société d'aviculture meusienne	4 rue Haute	55150	AZANNES ET SOUMAZANNES
SARLET Laurent	Docteur vétérinaire	Cabinet Vétérinaire de Stenay -Mouzon 2 bis rue ouvrage de Villy	55 700	STENAY

- **Filière aquacole**

JOUAN Yannick	Technicien de la Filière aquacole du Grand Est	FAGE – Le moulin neuf	54620	BOISMONT
---------------	---	-----------------------	-------	----------

### ARTICLE 3 :

Dans le cadre d'abattages ordonnés par l'administration, le propriétaire des animaux qui doivent être estimés choisit un expert de chaque catégorie, l'un dans le présent arrêté préfectoral, l'autre sur celui d'un département limitrophe.

Lorsque l'expertise concerne des animaux autres que les bovins ou lorsque le nombre de bovins concernés est inférieur à dix, l'expertise peut être effectuée par un seul expert choisi sur la liste établie dans le présent arrêté.

Les experts choisis ne peuvent être apparentés au propriétaire des animaux, ni résider dans la même commune, ni avoir des liens commerciaux avec lui. En cas de refus par l'éleveur de choisir des experts ou de carence des experts, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations procède d'office à leur désignation.

### ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral DDCSPP N° 2016 - 008 sus- cité est abrogé.

### ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture, les Sous-préfets de Verdun et de Commercy, le directeur départemental des finances publiques et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le

**02 JUL. 2019**

Le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations,



Laurent DLÉVAQUE



PRÉFET DE LA MEUSE

*DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI GRAND EST  
UNITE DEPARTEMENTALE DE LA MEUSE*

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne enregistré sous  
le N° SAP813612579**

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article D 312-6-2,

**Le Préfet de la Meuse**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE Grand Est - Unité Départementale de la Meuse le 2 juillet 2019 par Madame Emmanuelle RENCK en qualité de responsable de l'entreprise individuelle (EI) « **ER SERVICES** » dont l'établissement principal est situé 41 Bis chemin de la grande muraille 55100 VERDUN et enregistré sous le N° **SAP813612579** pour l'activité suivante :

Activité relevant uniquement de la déclaration :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (**mode prestataire**)

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercée à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), cette activité ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du Code du Travail et L. 241-10 du Code de la Sécurité Sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du Code du Travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17 du Code du Travail, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du Code du Travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les départements d'exercice de ses activités.

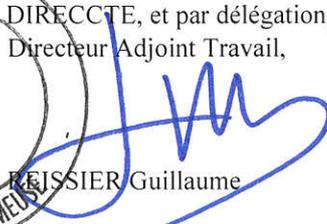
Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du Code du Travail.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, 4 juillet 2019

  
Pour La DIRECCTE, et par délégation,  
Le Directeur Adjoint Travail,  
  
REISSIER Guillaume

**PRÉFET DE LA MEUSE**

Préfecture

Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'interministérialité

**Arrêté n° 2019 - 1730 du 5 juillet 2019  
déclarant l'état d'insalubrité irrémédiable  
du bâtiment d'habitation sis 30 Côte des Fourches – Commune de BAR-LE-DUC**

**Le préfet de la Meuse,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 1331-26 à L 1331-30, L 1337-4, R 1331-4 à R 1331-11, R 1416-16 à R 1416-21,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.521-1 à L.521-4 et L.541-2,

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur ROCHATTE Alexandre, Préfet de la Meuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1275 du 12 juin 2019 portant renouvellement des membres du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST),

Vu le rapport au CoDERST de l'Agence Régionale de Santé en date du 24 mai 2019,

Vu l'avis émis le 28 juin 2019 par les membres du CoDERST sur la réalité et les causes de l'insalubrité du bâtiment d'habitation susvisé et sur l'impossibilité d'y remédier,

Considérant que ce bâtiment d'habitation constitue un danger pour la santé-sécurité des personnes qui l'occupent ou sont susceptibles de l'occuper, notamment aux motifs suivants :

- présence de pilotis soutenant le bâtiment d'habitation endommagés, présentant un risque d'effondrement de ce dernier,
- présence de poteaux soutenant l'appentis penchant dangereusement, présentant un risque d'effondrement de ce dernier,
- présence d'une installation électrique dangereuse, présentant un risque d'électrocution et/ou d'incendie,
- présence d'un poêle à bois fissuré inutilisable en l'état et d'un conduit de raccordement en mauvais état, présentant un risque d'incendie et/ou d'intoxication oxycarbonée (CO) en cas d'utilisation,
- absence de dispositif de chauffage permettant un chauffage normal de l'ensemble des pièces habitables du bâtiment d'habitation,
- présence d'un trou dans le plancher du couloir, présentant un risque de chute des personnes dans la cave,
- présence d'infiltrations d'eau via la toiture ayant endommagé certains plafonds du

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

- bâtiment d'habitation,
- absence de ventilation générale et permanente au sein du bâtiment d'habitation, présentant un risque de développement de moisissures et amplifiant le risque CO,
  - présence d'une salle d'eau inutilisable en l'état,
  - présence de nombreuses surfaces à nues et/ou dégradées au sein des pièces habitables,
  - présence d'un encombrement dans l'ensemble du bâtiment d'habitation,
  - absence totale d'isolation du bâtiment d'habitation.

Considérant que le CODERST est d'avis qu'il est impossible de remédier à l'insalubrité de ce bâtiment d'habitation, compte tenu de l'importance des désordres l'affectant, de la nature et de l'ampleur des travaux nécessaires à la résorption de l'insalubrité.

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Le bâtiment d'habitation sis 30 Côte des Fourches à Bar-le-Duc, référencé Section AK – Parcelle n° 303 sur le cadastre de la commune de Bar-le-Duc, propriété de Monsieur JOLY Jean-Paul, né le 25/03/1953 à Bar-le-Duc, demeurant à la même adresse, ou ses ayants-droit, est déclaré insalubre à titre irrémédiable.

**Article 2** : Le bâtiment d'habitation susvisé est, en l'état, interdit définitivement à l'habitation et à toute utilisation, dans un délai d'un mois, à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 3** : Le propriétaire mentionné à l'article 1 doit à l'issue du délai accordé à l'article 2, informer le préfet de son relogement définitif, A défaut, pour le propriétaire d'avoir assuré son relogement, celui-ci sera effectué par la collectivité publique, aux frais de celui-ci.

**Article 4** : Il appartiendra au propriétaire mentionné à l'article 1 de réaliser selon les règles de l'art, dans le délai de 1 mois à compter de la notification du présent arrêté :

- toutes les mesures nécessaires pour désencombrer le bâtiment d'habitation,
- toutes les mesures nécessaires afin de stopper l'alimentation en eau et en électricité du bâtiment d'habitation,
- toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'accès et l'usage du bâtiment d'habitation, en l'état.

À défaut, elles seront exécutées d'office par l'autorité administrative aux frais du propriétaire mentionné à l'article 1.

**Article 5** : Si le propriétaire mentionné à l'article 1, à son initiative, a réalisé des travaux permettant de rendre le bâtiment d'habitation salubre, la main-levée du présent arrêté d'insalubrité pourra être prononcé après constatation par les agents compétents. Ce dernier tient à disposition de l'administration tout justificatif attestant de la réalisation des travaux dans le respect des règles de l'art.

**Article 6** : Le non-respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L.1337-4 du code de la santé publique ainsi que par les articles L.521-4 et L.111-6-1 du code de la construction et de l'habitation, reproduits en annexe.

**Article 7** : Le présent arrêté sera notifié par voie d'affichage sur le bâtiment d'habitation et sera affiché à la mairie de Bar-le-Duc. Il sera transmis aux organismes payeurs des aides personnelles au logement (CAF et MSA), à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat ainsi qu'aux gestionnaires du Fond de Solidarité pour le Logement du département.

**Article 8** : Le présent arrêté sera publié au service de publicité foncière dont dépend le bâtiment d'habitation. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

**Article 9 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse, le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse, le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé de la Meuse, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Maire de Bar-le-Duc sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

## PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture

Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'interministérialité

**Arrêté n° 2019 - *1731* du *5* juillet 2019**  
**déclarant l'état d'insalubrité remédiable**  
**du bâtiment d'habitation sis 1 bis route de Souilly — Commune de Nubécourt**

**Le Préfet de la Meuse,**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1331-26 à L.1331-30, L.1337-4, R.1331-4 à R.1331-11, R.1416-16 à R.1416-21,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.111-6-1, L.521-1 à L.521-4,

Vu le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Monsieur ROCHATTE Alexandre, Préfet de la Meuse,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1275 du 12 juin 2019 portant renouvellement des membres du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-496 du 6 mars 2019 portant mesures d'urgence concernant le bâtiment d'habitation sis 1 bis route de Souilly à Nubécourt, cadastré préfixe 086 – Section B06 – parcelle n° 741, propriété de Monsieur PIERRE Alain,

Vu le rapport au CoDERST de l'Agence Régionale de Santé en date du 05 avril 2019,

Vu l'exécution d'office, par la Direction Départementale des Territoires, des mesures prescrites dans l'arrêté préfectoral n° 2019-496,

Vu l'avis émis le 28 juin 2018 par les membres du CoDERST sur la réalité et les causes de l'insalubrité du bâtiment d'habitation susvisé et sur les mesures propres à y remédier,

Considérant que ce bâtiment d'habitation constitue un danger pour la santé et la sécurité des personnes qui sont susceptibles de l'occuper, notamment aux motifs suivants :

- présence d'une installation électrique vétuste avec risque de contacts directs, présentant un risque d'électrisation des personnes,
- présence d'un radiateur électrique vétuste avec des traces de surchauffe, présentant un risque d'incendie,
- présence d'une chaudière fioul et de son conduit d'évacuation des fumées à l'arrêt depuis plusieurs années dont le bon fonctionnement et l'entretien sont incertains, engendrant l'absence de chauffage normal dans l'ensemble des pièces habitables du bâtiment d'habitation et un risque d'incendie et/ou d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) en cas de remise en fonctionnement en l'état,
- présence de nombreuses fuites sur le réseau d'eau intérieur, obligeant la coupure de l'alimentation générale,

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

- absence d'eau chaude sanitaire suite à l'arrêt de la chaudière fioul,
- absence de ventilation générale et permanente au sein du bâtiment d'habitation, présentant un risque de développement de moisissures et amplifiant le risque CO,
- présence d'infiltrations d'eau via les tuiles provoquant des dégâts au niveau de la charpente, des plafonds et des planchers ne permettant pas d'assurer le couvert du bâtiment d'habitation,
- présence de plafonds et planchers endommagés suite aux infiltrations de la toiture, engendrant un risque de chute d'éléments sur les personnes et un risque de chutes des personnes,
- présence d'une fosse septique bouchée,
- présence de l'ensemble des surfaces dégradées au sein du bâtiment d'habitation.

Considérant que le CODERST est d'avis qu'il est possible de remédier à l'insalubrité de ce bâtiment d'habitation,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de prescrire les mesures appropriées et leurs délais d'exécution indiqués par le CODERST,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le bâtiment d'habitation sis 1 bis route de Souilly à Nubécourt, cadastré préfixe 086 – Section B06 – parcelle n° 741 sur le cadastre de la commune de Nubécourt, propriété de Monsieur PIERRE Alain Germain, né le 05/06/1948 à Créteil, demeurant 1 bis route de Souilly à Nubécourt, ou ses ayants-droit, est déclaré insalubre avec possibilité d'y remédier.

**Article 2 :** Afin de remédier à l'insalubrité constatée, il appartiendra au propriétaire mentionné à l'article 1 de réaliser selon les règles de l'art, avant toute nouvelle utilisation du bâtiment d'habitation :

- toutes les mesures nécessaires pour sécuriser l'ensemble de l'installation électrique du bâtiment d'habitation,
- toutes les mesures nécessaires pour neutraliser ou remettre en état le radiateur électrique et ce en toute sécurité pour les occupants,
- toutes les mesures nécessaires pour assurer un chauffage normal de l'ensemble des pièces habitables de la maison d'habitation, et ce en toute sécurité pour les occupants,
- toutes les mesures nécessaires pour neutraliser ou entretenir la chaudière fioul et son conduit d'évacuation des fumées, et ce en toute sécurité pour les occupants,
- toutes les mesures nécessaires pour assurer l'alimentation en eau potable via une installation assurant à l'intérieur du bâtiment d'habitation, la distribution d'une eau avec une pression suffisante aux points d'usage,
- toutes les mesures nécessaires pour assurer une production d'eau chaude sanitaire, alimentant les points d'usage des installations sanitaires (cuisine et salle d'eau) du bâtiment d'habitation,
- toutes les mesures nécessaires pour assurer une ventilation générale et permanente dans l'ensemble des pièces habitables du bâtiment d'habitation, en prenant en compte le maintien de l'installation au fioul, le cas échéant,
- toutes les mesures nécessaires afin de supprimer les infiltrations d'eau en toiture,
- toutes les mesures nécessaires afin de supprimer le risque de chute via les plafonds et planchers endommagés,
- toutes les mesures nécessaires afin de garantir le bon fonctionnement de la fosse septique,
- toutes les mesures nécessaires afin de remettre en état les surfaces dégradées de l'ensemble du bâtiment d'habitation en prenant en compte le potentiel risque pouvant être lié à la présence de peintures au plomb.

Faute de réalisation des mesures prescrites, l'autorité administrative pourra les exécuter d'office aux frais du propriétaire mentionné à l'article 1, après mise en demeure, dans les conditions précisées à l'article L.1331-29 du Code de la Santé Publique.

**Article 3 :** La mainlevée du présent arrêté d'insalubrité ne pourra être prononcée qu'après constatation de la complète réalisation des mesures prescrites par les agents compétents.

Le propriétaire mentionné à l'article 1 tient à la disposition de l'administration tous justificatifs attestant de la bonne réalisation des travaux.

**Article 4 :** Compte tenu de la nature et de l'importance des désordres constatés, le bâtiment d'habitation, interdit à l'habitation depuis la notification de l'arrêté préfectoral n° 2019-496, le reste et ce, jusqu'à la mainlevée du présent arrêté d'insalubrité.

Le bâtiment d'habitation ne peut être ni loué ni mis à la disposition à quelque usage que ce soit, en application de l'article L.1331-28-2 du Code de la Santé Publique.

**Article 5 :** Le non respect des dispositions protectrices des occupants prévues par les articles L.521-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation est également passible de poursuites pénales dans les conditions prévues par l'article L.521-3-2 du même code.

Le non respect des prescriptions du présent arrêté et des obligations qui en découlent sont passibles des sanctions pénales prévues par l'article L.1337-4 du Code de la Santé Publique ainsi que par les articles L.521-4 et L.111-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, reproduits en annexe.

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral d'insalubrité portant mesures d'urgence n° 2019-496 du 6 mars 2019 concernant le bâtiment d'habitation sis 1 bis route de Souilly à Nubécourt est abrogé.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire mentionné à l'article 1. Il sera également affiché à la mairie de Nubécourt ainsi que sur la porte d'entrée du bâtiment d'habitation.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera publié au service de publicité foncière dont dépend le bâtiment d'habitation. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Il sera transmis aux organismes payeurs des aides personnelles au logement (CAF et MSA) ainsi qu'aux gestionnaires du Fond de Solidarité pour le Logement du département. Il sera également transmis à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

**Article 9 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse, le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse, le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé de la Meuse, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse, le Maire de Nubécourt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



## PREFET DE LA MEUSE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT  
DU GRAND EST

### ARRETE

N° 2019-DREAL-EBP-0033

portant autorisation de transport de spécimens  
d'espèces animales non domestiques : espèces  
protégées, espèces de gibier chassable

LE PREFET DE LA MEUSE

Vu le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;

Vu le code de l'environnement, notamment les titres 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> du Livre IV ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 et le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 relatifs à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment en matière de capture d'espèces animales protégées,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux classés nuisibles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2016 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2006 modifié portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée ;

Vu l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 avril 2008 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces de mammifères sur le territoire national ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2010 modifié interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de spécimens vivants de certaines espèces d'animaux vertébrés protégées en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral annuel portant fixation de la liste départementale des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département de la Meuse et sur les périodes et modalités de destruction ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDCSPP-PPP-2018183-0001 autorisant l'ouverture d'un centre de soins des animaux de la faune sauvage, CRESREL, délivrée par la Préfecture de l'Aube en date du 2 juillet 2018 ;

Vu la décision n° 2017-003 portant attribution du certificat de capacité à M. Vincent TERNOIS pour l'entretien et les soins aux animaux de la faune sauvage pour les espèces suivantes : oiseaux et mammifères, délivrée par la Préfecture de l'Aube en date du 12 janvier 2018 ;

Vu la demande de dérogation au régime de protection des espèces formulée par le Centre de réhabilitation et de sauvegarde de la faune sauvage, déposée en date du 13 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du Conseil national de protection de la nature commission faune en date du 25 avril 2019 et l'avis favorable sous conditions du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable sous conditions de la Direction départementale des territoires de la Meuse en date du 17 décembre 2018, pour les espèces de gibier chassable figurant au dossier ;

Vu la consultation du public du 15 au 29 mai 2019 sur le site Internet de la DREAL Grand Est ;

Considérant que le Centre de réhabilitation et de sauvegarde de la faune sauvage dirigé par M. Bruno JONET constitue un établissement détenant des animaux d'espèces non domestiques, soumis au contrôle de l'administration et, qu'à ce titre, il dispose des différentes autorisations prévues aux articles L413-2 (certificat de capacité) et L413-3 (autorisation d'ouverture) du code de l'environnement ;

Considérant qu'il est ainsi amené à recueillir, à transporter et à relâcher des animaux de la faune française faisant l'objet de mesures réglementaires de protection à différents titres :

- espèces protégées en application de l'article L 411-1 du code de l'environnement ;
- espèces de gibier dont le transport est soumis à autorisation en application de l'article L 424-10 du code de l'environnement ;
- espèces visées par le règlement 338/97 modifié du 9 décembre 1996 (CITES) ;

Considérant que le transport des animaux trouvés blessés dans la nature vers le centre de soins en vue de leur traitement, ainsi que leur transport jusqu'au lieu de relâcher doit s'effectuer sous le couvert des dérogations aux interdictions qui le cas échéant sont prévues.

Considérant que la dérogation a pour objet le sauvetage de spécimens et donc ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, aux populations d'espèces protégées citées dans le dossier dans leur aire de répartition naturelle ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est :

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> : Identité du bénéficiaire :

Le bénéficiaire de la dérogation est l'Association Centre de réhabilitation et de sauvegarde de la faune Sauvage, CRESREL, centre situé au Domaine de Saint-Victor à SOULAINES-DHUYS (département de l'Aube) représentée par son Président M. Bruno JONET.

### Article 2 : Nature de la dérogation et des opérations

Le bénéficiaire défini à l'article 1 est autorisé à recueillir et transporter dans le cadre de l'activité du centre de soins et en vue de relâcher des animaux dans le milieu naturel appartenant aux espèces mentionnées ci-dessous :

- Les espèces d'oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire fixées par arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection à l'exception des espèces animales protégées inscrites à l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France ;
- Les espèces de mammifères protégés suivants ; Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ; Musaraigne de Miller (*Neomys anomalus*) ; Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*) ; Genette commune (*Genetta genetta*) ; Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) ; Chat forestier (*Felis silvestris*) ; Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ; Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) ; Oreillard roux (*Plecotus auritus*) ; Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ; Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ; Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ; Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ; Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ; Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) ; Sérotine de Nilsson (*Eptesicus nilssonii*) ; Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*) ; Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ; Grand Murin (*Myotis myotis*) ; Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) ; Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; Vespertilion à moustache (*Myotis mystacinus*) ; Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ; Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*) ; Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*) ; Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*) ; Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ; Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) ; Vespertilion de Brandt (*Myotis brandtii*) ; Grand noctule (*Nyctalus lasiopterus*).
- l'ensemble des espèces d'oiseaux de la faune métropolitaine et l'ensemble des espèces de mammifères de la faune métropolitaine listées à l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée sous réserve des dispositions relatives aux animaux classés nuisibles dans le département de la Meuse.

La présente autorisation couvre le transport entre deux centres de sauvegarde, le transport entre le centre de sauvegarde et un cabinet vétérinaire et le transport du centre de sauvegarde jusqu'au lieu où un spécimen sera autopsié (laboratoire) ou détruit (centre d'équarrissage), ainsi qu'entre ces deux lieux.

### Article 3 : Localisation

Les dérogations aux interdictions listées à l'article 2 sont réalisées sur le territoire du département de la Meuse.

### Article 4 : Conditions de la dérogation

La présente dérogation est accordée sous respect des mesures précisées ci-dessous et détaillées dans le dossier de dérogation consultable à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est- Service Eau Biodiversité Paysages à Metz.

Les personnes chargées des transports auront suivi une formation adaptée sur les procédures de transport d'un animal. Les transports des différents animaux impliquent la mise en œuvre de cage de contention adaptée.

Dès lors que les spécimens sont aptes à retrouver le milieu naturel, les animaux seront relâchés de préférence sur le lieu (ou au plus près du lieu) où ils ont été trouvés.

L'avis d'expert ou de services compétents, en particulier de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sera sollicité en tant que de besoin, pour faciliter la réinsertion dans le mi-

lieu naturel des spécimens des espèces protégées exigeant une certaine qualité d'habitat ou une spécificité d'habitat.

La réinsertion en milieu naturel d'espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts peut ne pas être autorisée sur certains territoires au moment du relâcher.

En cas de détention de spécimen d'une espèce bénéficiant d'un Plan national d'action (PNA), le centre de soins en informera dans les plus brefs délais la DREAL Grand Est.

En cas d'urgence manifeste, le recueil dans le milieu naturel et l'acheminement dans les plus brefs délais et par l'itinéraire le plus directe au centre de sauvegarde par des particuliers ou des cabinets vétérinaires sont couverts par la présente autorisation, sous condition de l'information par ces derniers du service de garderie de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

**Article 5 : Durée de validité de la dérogation :**

La présente autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de cinq ans.

**Article 6 : Bilan des activités**

Le bilan annuel des activités du centre de soins devra être fourni à la DREAL Grand Est, Service Eau Biodiversité Paysages à Metz. Ce bilan devra préciser pour chaque spécimen recueilli : l'espèce, la date et lieu de collecte (département et commune) ; la date et le lieu de relâcher (département et commune). Cette transmission se fera avant chaque 31 janvier de l'année suivant les opérations autorisées à l'article 2.

**Article 7 : Autres procédures**

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

**Article 8 : Droits de recours et informations des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy (5 Place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex) ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa date de notification.

Il peut préalablement faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Meuse dans le délai de 2 mois. Ce recours administratif proroge de 2 mois le délai de recours contentieux.

La décision expresse ou tacite – née du silence de l'autorité administrative à l'issue du délai de 2 mois à compter de la réception du recours hiérarchique – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans le délai de 2 mois.

**Article 9 : Exécution**

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Meuse et Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à Monsieur M. Bruno JONET, Président de l'association centre de sauvegarde de la faune lorraine;
  - publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse ;
- et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;
- Monsieur le chef du service départemental de la Meuse de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse.

A Buc-le-p. le 04 JUIL. 2019

LE PREFET

IPREFET DE LA MEUSE

Direction Territoriale  
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Meurthe-et-Moselle/Meuse/Vosges

**Arrêté n° 2019-1739 du 08 JUL. 2019**  
**portant renouvellement d'habilitation du Centre Educatif Fermé « LE SYSSITION »**  
**géré par l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance,**  
**de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA)**  
**à THIERVILLE-SUR-MEUSE (55)**

**Le Préfet de la Meuse,**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment L.313-10-;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante ;

Vu la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, notamment son article 94

Vu le décret n°88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant M. Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Meuse ;

Vu le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance en Meuse pour 2016-2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2005 portant autorisation de création d'un Centre Éducatif Fermé (CEF) dénommé « Le Syssition » à Thierville-sur-Meuse (55) géré par l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 avril 2012 portant renouvellement d'habilitation du Centre Éducatif Fermé (CEF) « Le Syssition » à Thierville-sur-Meuse (55) géré par l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2017 portant modification d'autorisation du Centre Éducatif Fermé dénommé « le Syssition » à Thierville-sur-Meuse (55) géré par l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA) ;

Vu la demande en date du 16 décembre 2016 de l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes dont le siège est sis rue du Clos de jardin-Fontaine à Thierville-sur-Meuse en vue d'obtenir le renouvellement d'habilitation du Centre Éducatif Fermé dénommé « le Syssition » sis rue de Niel à Thierville-sur-Meuse ;

Vu le courrier du directeur territorial en date du 12 janvier 2017 accordant un délai complémentaire pour la remise du projet de service jusqu'au 31 mars 2017 et vu la remise du projet de service en date du 09 février 2017 ;

Vu l'avis favorable en date du 17 décembre 2018 de Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Verdun ;

Vu l'avis favorable en date du 26 décembre 2018 de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Meuse ;

Vu l'avis favorable en date du 21 janvier 2019 de Madame le Juge des Enfants près le Tribunal de Grande instance de Verdun ;

Vu l'absence d'avis de Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Meuse agissant sur délégation du recteur d'académie ;

Considérant la qualité du projet, les garanties techniques, financières et morales présentées ainsi que les engagements pris par le demandeur pour garantir les conditions d'éducation, de sécurité et de continuité du service ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle/Meuse/Vosges ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Centre Éducatif Fermé dénommé « le Syssition » sis rue de Niel à Thierville-sur-Meuse géré par l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA), est habilité à recevoir en internat, 12 garçons âgés de 13 à 18 ans confiés par l'autorité judiciaire au titre de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante.

**Article 2** : La présente habilitation justice est accordée pour une période de 5 ans à compter de sa notification et renouvelée dans les conditions fixées par le décret du 6 octobre 1988 susvisé. Le préfet peut à tout moment retirer l'habilitation justice lorsque sont constatés des faits de nature à compromettre la mise en œuvre des mesures judiciaires ou à porter atteinte aux intérêts des mineurs confiés.

**Article 3** : Le représentant de la personne morale gestionnaire devra informer le préfet de département et le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse :

- Conformément à l'article L. 313-1 du code d'action sociale et des familles, de tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou service par rapport aux caractéristiques prises en considération au niveau de l'habilitation justice ;

- Conformément aux articles 776, D. 571-4 et suivants du code de procédure pénale, de tout recrutement de personnel affecté dans l'établissement ou service, y compris à titre bénévole et/ou conventionnel, ainsi que de toute modification dans la composition des organes de direction de la personne morale gestionnaire de l'établissement ou service ;
- Conformément à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles, de tout dysfonctionnement grave dans la gestion ou l'organisation de l'établissement ou service, susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits et de tout événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral des personnes prises en charge ou accompagnées.

**Article 4 :** Le Centre Éducatif Fermé « Le Sysstition » est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

**Article 5 :** En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

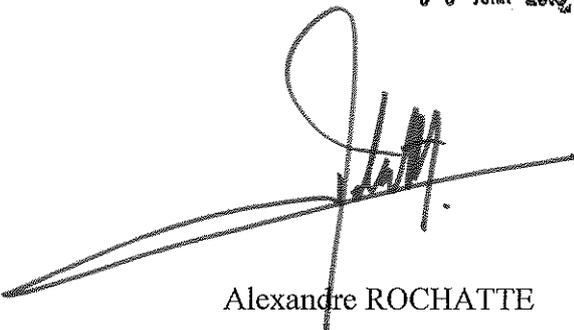
- d'un recours administratif gracieux devant le préfet du département, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Le silence gardé plus de deux mois sur le recours gracieux ou administratif vaut décision implicite de rejet qui peut être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est et le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe-et-Moselle/Meuse/Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bar le Duc, le

08 JUIN 2019



Alexandre ROCHATTE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Strasbourg, le 3 juillet 2019

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
STRASBOURG - GRAND EST

CD MONTMEDY

## DECISION PORTANT HABILITATION

2019

VU la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ;

VU le décret N° 2017-750 du 03 mai 2017 relatif à la mise en œuvre de techniques de renseignement par l'administration pénitentiaire pris pour l'application de l'article 727-1 du code de procédure pénale ;

VU l'article 727-1 du code de procédure pénale ;

VU la circulaire NOR JUSD1713833C n° CRIM/2017-10/H3 du 05 mai 2017 relative au traitement des moyens de communication en détention ;

VU la circulaire DAP du 11 mai 2017 relative au nouveau régime juridique applicable au contrôle des communications et aux fouilles des équipements informatiques et téléphones portables.

**Le chef d'établissement du CD MONTMEDY**  
Décide

### ARTICLE 1 :

ALLENTIN Nicolas, surveillant  
AMET Marc, lieutenant  
ANDRE Sylvain, surveillant  
ARMBRUSTER Ursula, surveillante  
BECK Sébastien, surveillant  
BENCTEUX Sébastien, surveillant  
BERTHUY Céline, surveillante  
BERTIN Vincent, surveillant  
BLOUET Didier, Premier surveillant  
BOUCHER David, surveillant  
BOZET Didier, surveillant  
BREGEOT Florian, surveillant  
BRIARD Marie Catherine, surveillante  
BRILLON Frederic, Premier surveillant  
BRUNELLA Pierre, surveillant

BUDZINSKI Samuel, surveillant  
CHARLIER Jocelyn, surveillant  
CHRISTOPHE Émilien, surveillant  
COLAUTTI Jérémie, surveillant  
COLLET Daniel, surveillant  
COUSIN Frederic, Premier surveillant  
CURIA Jean-Tony, surveillant  
DASSONVILLE David, surveillant  
DEFAUT Sébastien, surveillant  
DEJEAN Olivier, surveillant  
DELMOTTE Jérôme, surveillant  
DEMOULIN Julien, surveillant  
DEPRE Cyril, surveillant  
DEQUENNE Éric, surveillant  
DOMMANGE Frédéric, surveillant  
DORIAN Sylvain, surveillant  
DOUCET James, surveillant  
DOYEN Lionel, surveillant  
DUBART Arnaud, surveillant  
DUCASSOU Rémy, surveillant  
DUCHAUSSOY Christophe, surveillant  
DUMONT Mickael, surveillant  
ENGEL Steve, surveillant  
ERMACORA Denis, Premier surveillant  
ERRAGUI Abdelkarim, Premier surveillant  
FLEGNY Christophe, surveillant  
FOSSEUX Jeremy, surveillant  
FRANCISQUET Nathalie, surveillante  
GARACHE Erwan, surveillant  
GEBLEUX Pascal, surveillant  
GILLET Kevin, surveillant  
GRELOT Jordy, surveillant  
GUILLERMET Nicolas, surveillant  
GURY Brigitte, surveillante  
GUYARD Cédric, surveillant  
GATEAU Arnaud, premier surveillant  
HERVIEU Dominique, surveillant  
JULIEN Gilles, surveillant  
KAISER Gérald, Premier surveillant  
LAMBINET Franck, surveillant  
LAMOTTE Benoit, surveillant  
LANGLET Maxime, surveillant  
LAPORTE Hervé, surveillant  
LARTILLOT William, surveillant  
LEFRANCOIS Bertrand, surveillant  
LEFAUCHEUX Stéphane, surveillant  
LEJEUNE Eric, surveillant  
LENHARD Guillaume, surveillant  
LINARD Michel, surveillant  
LOPES-VAZ David, major  
LOUIS Nicolas, surveillant  
LOUIS Laurent, surveillant

Exerçant leurs fonctions au sein du CD MONTMEDY  
sont habilités à :

- Recueillir et exploiter les données stockées dans un équipement terminal ou un système informatique qu'utilise une personne détenue et dont l'utilisation est autorisée en détention (RDI)

**ARTICLE 2 :** La présente habilitation est accordée à compter de sa signature pour une période de un an, renouvelable de manière expresse et mise à jour en fonction de la mobilité des personnels.  
Il peut être mis fin à la présente décision par le chef d'établissement en cas de manquements graves aux dispositions du Code de Procédure Pénale ou du Règlement Intérieur.

**ARTICLE 3 :** Le chef d'établissement du CD MONTMEDY est chargé de l'exécution de la présente décision.

*Montmédy, le 03 juillet 2019*

Le chef d'établissement  
Philippe GODEFROY



LUIZ DA SILVA Emmanuel, surveillant  
MARTIN Olivier, surveillant  
MASSET Vincent, surveillant  
MATHIEU Romain, surveillant  
MAZEAU Emmanuel, surveillant  
MERIAUX Mathieu, surveillant  
MESSINA Roland, surveillant  
MEYER Julien, surveillant  
MONFAIT Pauline, surveillante  
MORLEGHEM Yannick, surveillant  
N'GUYEN Clémence, lieutenant  
NEUMANN Anthony, surveillant  
PARMENTIER Edith, surveillante  
PEDESINI David, surveillant  
PERIDONT Frédéric, surveillant  
PEROTTI André, surveillant  
PETIAU Emeric, surveillant  
PETITJEAN Thomas, surveillant  
PEYROT Cédric, surveillant  
PIERRARD Laetitia, surveillante  
PIQUET Gerald, surveillant  
POIRIER Alain, premier surveillant  
POSTY Thierry, surveillant  
RADIÈRE Florent, surveillant  
RAGUET Carine, surveillante  
RAOUDI Driss, surveillant  
REGNIER Fabien, surveillant  
RENAULT Mathieu, surveillant  
ROELLAND Frédéric, surveillant  
SALL Souleymane, surveillant  
SANTORELLI Alain, surveillant  
SANTORELLI Walter, surveillant  
SCHERER Sophie, surveillante  
SCHILTZ Yohan, premier surveillant  
SCHOPPER Kevin, surveillant  
SEBAA Djemal, premier surveillant  
SEHL Samir, surveillant  
SICK-SICK Louis-Laurent, lieutenant  
SOYER Jean Luc, surveillant  
STEVENIN Laurent, surveillant  
SUDOL Alain, surveillant  
TEIXEIRA Artur, major  
THIERY Stéphane, surveillant  
VALENTIN Franck, surveillant  
VALENTIN Jacques, surveillant  
VANNERROY Thierry, surveillant  
VAZE Philippe, surveillant  
WATRIN Dominique, surveillant  
WILLEMIN Luc, surveillant  
ZIEMSKI Eric, lieutenant



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

Strasbourg, le 3 juillet 2019

**DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
STRASBOURG - GRAND EST**

**CD MONTMEDY**

## **DECISION PORTANT HABILITATION**

**2019**

**VU la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique ;**

**VU le décret N° 2017-750 du 03 mai 2017 relatif à la mise en œuvre de techniques de renseignement par l'administration pénitentiaire pris pour l'application de l'article 727-1 du code de procédure pénale ;**

**VU l'article 727-1 du code de procédure pénale ;**

**VU la circulaire NOR JUSD1713833C n° CRIM/2017-10/H3 du 05 mai 2017 relative au traitement des moyens de communication en détention ;**

**VU la circulaire DAP du 11 mai 2017 relative au nouveau régime juridique applicable au contrôle des communications et aux fouilles des équipements informatiques et téléphones portables.**

**Le chef d'établissement du CD MONTMEDY  
Décide**

### **ARTICLE 1 :**

ALLENTIN Nicolas, surveillant  
AMET Marc, lieutenant  
ANDRE Sylvain, surveillant  
ARMBRUSTER Ursula, surveillante  
BECK Sébastien, surveillant  
BENCTEUX Sébastien, surveillant  
BERTHUY Céline, surveillante  
BERTIN Vincent, surveillant  
BLOUET Didier, Premier surveillant  
BOUCHER David, surveillant  
BOZET Didier, surveillant  
BREGEOT Florian, surveillant  
BRIARD Marie Catherine, surveillante

BRILLON Frederic, Premier surveillant  
BRUNELLA Pierre, surveillant  
BUDZINSKI Samuel, surveillant  
CHARLIER Jocelyn, surveillant  
CHRISTOPHE Émilien, surveillant  
COLAUTTI Jérémie, surveillant  
COLLET Daniel, surveillant  
COUSIN Frederic, Premier surveillant  
CURIA Jean-Tony, surveillant  
DASSONVILLE David, surveillant  
DEFAUT Sébastien, surveillant  
DEJEAN Olivier, surveillant  
DELMOTTE Jérôme, surveillant  
DEMOULIN Julien, surveillant  
DEPRE Cyril, surveillant  
DEQUENNE Éric, surveillant  
DOMMANGE Frédéric, surveillant  
DORIAN Sylvain, surveillant  
DOUCET James, surveillant  
DOYEN Lionel, surveillant  
DUBART Arnaud, surveillant  
DUCASSOU Rémy, surveillant  
DUCHAUSSOY Christophe, surveillant  
DUMONT Mickael, surveillant  
ENGEL Steve, surveillant  
ERMACORA Denis, Premier surveillant  
ERRAGUI Abdelkarim, Premier surveillant  
FLEGNY Christophe, surveillant  
FOSSEUX Jeremy, surveillant  
FRANCISQUET Nathalie, surveillante  
GARACHE Erwan, surveillant  
GEBLEUX Pascal, surveillant  
GILLET Kevin, surveillant  
GRELOT Jordy, surveillant  
GUILLERMET Nicolas, surveillant  
GURY Brigitte, surveillante  
GUYARD Cédric, surveillant  
GATEAU Arnaud, premier surveillant  
HERVIEU Dominique, surveillant  
JULIEN Gilles, surveillant  
KAISER Gérald, Premier surveillant  
LAMBINET Franck, surveillant  
LAMOTTE Benoit, surveillant  
LANGLET Maxime, surveillant  
LAPORTE Hervé, surveillant  
LARTILLOT William, surveillant  
LEFRANCOIS Bertrand, surveillant  
LEFAUCHEUX Stéphane, surveillant  
LEJEUNE Eric, surveillant  
LENHARD Guillaume, surveillant  
LINARD Michel, surveillant  
LOPES-VAZ David, major

LOUIS Nicolas, surveillant  
LOUIS Laurent, surveillant  
LUIZ DA SILVA Emmanuel, surveillant  
MARTIN Olivier, surveillant  
MASSET Vincent, surveillant  
MATHIEU Romain, surveillant  
MAZEAU Emmanuel, surveillant  
MERIAUX Mathieu, surveillant  
MESSINA Roland, surveillant  
MEYER Julien, surveillant  
MONFAIT Pauline, surveillante  
MORLEGHEM Yannick, surveillant  
N'GUYEN Clémence, lieutenant  
NEUMANN Anthony, surveillant  
PARMENTIER Edith, surveillante  
PEDESINI David, surveillant  
PERIDONT Frédéric, surveillant  
PEROTTI André, surveillant  
PETIAU Emeric, surveillant  
PETITJEAN Thomas, surveillant  
PEYROT Cédric, surveillant  
PIERRARD Laetitia, surveillante  
PIQUET Gerald, surveillant  
POIRIER Alain, premier surveillant  
POSTY Thierry, surveillant  
RADIÈRE Florent, surveillant  
RAGUET Carine, surveillante  
RAOUDI Driss, surveillant  
REGNIER Fabien, surveillant  
RENAULT Mathieu, surveillant  
ROELLAND Frédéric, surveillant  
SALL Souleymane, surveillant  
SANTORELLI Alain, surveillant  
SANTORELLI Walter, surveillant  
SCHERER Sophie, surveillante  
SCHILTZ Yohan, premier surveillant  
SCHOPPER Kevin, surveillant  
SEBAA Djemal, premier surveillant  
SEHL Samir, surveillant  
SICK-SICK Louis-Laurent, lieutenant  
SOYER Jean Luc, surveillant  
STEVENIN Laurent, surveillant  
SUDOL Alain, surveillant  
TEIXEIRA Artur, major  
THIERY Stéphane, surveillant  
VALENTIN Franck, surveillant  
VALENTIN Jacques, surveillant  
VANNERROY Thierry, surveillant  
VAZE Philippe, surveillant  
WATRIN Dominique, surveillant  
WILLEMIN Luc, surveillant  
ZIEMSKI Eric, lieutenant

Exerçant leurs fonctions au sein du CD MONTMEDY  
sont habilités à :

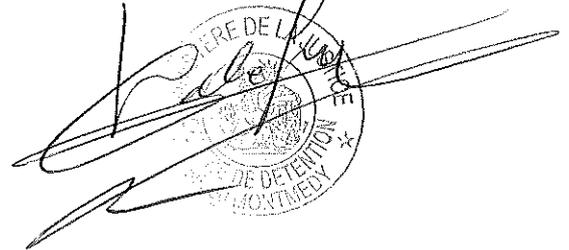
- Intercepter, enregistrer, transcrire ou interrompre des correspondances de personnes détenues émises par la voie des communications électroniques et autorisées en détention (SAGI et TELIO).

**ARTICLE 2 :** La présente habilitation est accordée à compter de sa signature pour une période de un an, renouvelable de manière expresse et mise à jour en fonction de la mobilité des personnels.  
Il peut être mis fin à la présente décision par le chef d'établissement en cas de manquements graves aux dispositions du Code de Procédure Pénale ou du Règlement Intérieur.

**ARTICLE 3 :** Le chef d'établissement du CD MONTMEDY est chargé de l'exécution de la présente décision.

*Montmédy, le 3 juillet 2019*

Le chef d'établissement  
Philippe GODEFROY



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE DE DETENTION MONTMEDY' and a star symbol. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**  
**DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES**  
**STRASBOURG-GRAND EST**

**LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE DÉTENTION DE MONTMÉDY**

Vu le décret n°2010-1634 du 23/12/2010 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le décret n° 2013-368 du 30 avril 2013 relatif aux règlements intérieurs types des établissements pénitentiaires ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, entré en vigueur en 2016

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R57-6-24

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Amandine GILL**, directrice adjointe, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 2 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Nadia ABID épouse AKSU**, attachée d'administration d'État, responsable des services administratifs et financiers, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 3 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Marc AMET**, lieutenant pénitentiaire, chef de détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 4 :**

Délégation permanente est donnée à **Madame Clémence N'GUYEN VAN HAI BARBIER épouse ANDRÉ**, lieutenant pénitentiaire, chef du Bâtiment 2, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 5 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Louis-Laurent SICK-SICK**, lieutenant pénitentiaire, chef du bâtiment 1 aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 6 :**



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Tarik SCHRAUBEN**, lieutenant pénitentiaire, responsable infrastructure-sécurité, formation professionnelle et de diverses missions transversales, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 7 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Artur TEIXEIRA**, major, formateur des personnels, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 8 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur David LOPES-VAZ**, major, adjoint au chef du bâtiment 1, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 9 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Frédéric COUSIN**, premier surveillant, adjoint au chef du bâtiment 2, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 10 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Didier BLOUET**, premier surveillant, responsable de l'encadrement de la détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 11 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Frédéric BRILLON**, premier surveillant, responsable de l'encadrement de la détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 12 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Denis ERMACORA**, premier surveillant, responsable du service ORIGINE, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 13 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Abdelkarim ERRAGUI**, premier surveillant, responsable de l'encadrement de la détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 14 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Gérald KAISER**, premier surveillant, responsable de l'encadrement de la détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 15 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Cédric PEYROT**, premier surveillant, responsable de l'encadrement de la détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 16 :**



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Alain POIRIER**, premier surveillant, responsable du bureau de gestion de la détention (BGD), aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 17 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Djemal SEBAA**, premier surveillant, responsable de l'encadrement de la détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

**Article 18 :**

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Yohan SCHILTZ**, premier surveillant, adjoint au chef du bâtiment 1, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Fait à Montmédy, le 03 juillet 2019

Le chef d'établissement,

Philippe GODEFROY

Reçu notification le :  
L'intéressé(e)

Le Chef d'établissement donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5) et à la mise en œuvre du décret n°2014-477 du 13 mai 2014 aux personnes désignées :

Déléataires possibles :

- 1 : adjoint au chef d'établissement
- 2 : directeurs des services pénitentiaires et chef des détentions
- 3 : directeur des ressources humaines
- 4 : directeur pénitentiaire d'insertion et de probation du centre national d'évaluation
- 5 : attaché d'administration

- 6 : officiers
- 7 : majors
- 8 : premiers surveillants

- 9 : adjoint au directeur du quartier pour peines aménagées
- 10 : officier du quartier pour peines aménagées

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Organisation de l'établissement</b>											
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R.57-6-18	X				X					
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24 ; D.277	X				X					
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X				X					
<b>Vie en détention</b>											
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	Art.717-1 ; D.89	X				X	X				
Désignation des membres de la CPU	D.90	X				X					
Présidence de la CPU	D.90	X				X	X				
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D.514										
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D.92	X				X	X	X	X		
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R.57-6-24	X				X	X	X	X		
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X				X	X	X	X		
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X				X	X	X	X		
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 370	X				X	X	X	X		
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X				X	X	X	X		
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	Art 46 du RI	X				X	X	X	X		
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	Art 34 du RI	X				X	X				
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité, ou de propreté)	Art 10 RI type	X				X	X				
Opposition à la désignation d'un aillant	R. 57-8-6	X				X	X				
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>											
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X				X					

Utilisation des armes dans les locaux de détention		X				X						
<i>sur les secteurs des quartiers maison d'arrêt</i>	D. 267 R. 57-7-84											
<i>sur le quartier pour peines aménagées</i>												
<i>sur le secteur de l'Unité hospitalière sécurisée interregionale</i>												
<i>sur le secteur de l'unité hospitalière spécialement aménagée</i>												
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	Art 5 et 14 du RI	X				X	X	X	X			
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D. 459-3)	Art 20 du RI	X				X	X	X	X			
Contrôle et retenue d'équipement informatique (ancien D.449-1)	Art 19-VII du RI	X				X	X	X	X			
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X				X	X	X	X			
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X				X	X	X	X			
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	Art 7-III du RI	X				X	X	X	X			
Emploi des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	Art 7-III du RI	X				X	X	X	X			
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D.308	X				X	X	X	X			
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24, al 3, 5°	X				X	X	X	X			
<b>Discipline</b>												
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X				X	X	X	X			
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X				X	X	X	X			
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X				X	X	X	X			
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X				X	X					
Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	X				X	X	X	X			
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur de la commission de discipline	D.250	X				X						
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X				X	X	X	X			
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X				X	X					
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaire	R.57-7-54 à R.57-7-59	X				X	X					
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X				X	X					
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X				X	X	X	X			
<b>Isolement</b>												
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	X				X	X	X	X			
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X				X						
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	Art 7 RI type	X				X						
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X				X						
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	X				X	X					
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 ; R. 57-7-70	X				X						
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 ; R. 57-7-70	X				X	X					
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X				X	X					

Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 ; R. 57-7-70 ; R. 57-7-74	X				X							
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 ; R. 57-7-76	X				X							
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>													
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	X				X							
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X				X							
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible (ancien D.421)	Art 30 du RI	X				X							
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II du RI	X				X							
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (ancien D.422)	Art 30 du RI	X				X							
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332 Art 728-1	X				X	X						
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 du RI	X				X							
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D.337)	Art 24-3 du RI	X				X	X	X	X				
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids (ancien D.340)	Art 24-3 du RI	X				X	X	X	X				
<b>Achats</b>													
Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D.344)	Art 25 RI	X				X							
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 du RI	X				X	X						
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel (ancien D.444)	Art 19 IV du RI	X				X	X						
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D.449-1)	Art 19-VII du RI	X				X	X						
<b>Relations avec les collaborateurs</b>													
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	X				X	X						
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X				X							
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X				X							
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	X				X							
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	X				X							
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	X				X							
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	X				X							
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 du RI	X				X							
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X				X	X	X	X				
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>													
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	D. 57-9-5	X				X							

Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	D. 57-9-6	X				X	X	X	X		
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	D. 57-9-7	X				X	X	X	X		
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X				X					
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>											
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R. 57-6-5	X				X	X				
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X				X					
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	Art 28 RI type	X				X					
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X				X	X	X	X		
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X				X	X	X	X		
Autorisation- refus- suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées (ancien D. 417)	R. 57-8-23	X				X	X	X	X		
<b>Entrée et sortie d'objet</b>											
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D.274	X				X	X	X	X		
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	Art 32-I du RI	X				X	X	X	X		
Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire (ancien D431)	Art 32-II du RI	X				X	X				
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D443-2)	Art 19-III du RI	X				X	X				
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X				X	X				
<b>Activités</b>											
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Art 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009	X				X	X	X	X		
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien 436-2)	Art 17 du RI	X				X	X				
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X				X					
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X				X					
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X				X					
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X				X	X	X	X		
Suspension d'un emploi dans le cadre d'un acte constitutif d'une faute disciplinaire dans le cadre du travail	R. 57-7-5	X				X	X	X	X		
<b>Administratif</b>											
Certification conforme de copies de pièces et pour la légalisation de signature	D. 154	X				X					
<b>Divers</b>											
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X				X	X	X	X		
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	Art 712-8 ; D. 147-30	X				X	X	X	X		
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47 ; D. 147-30-49	X				X	X	X	X		

Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJALS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	Art 706-53-7	X				X	X	X			
Placement des personnes détenues sous dotation de protection d'urgence ou en cellule de protection d'urgence	Note DAP-SD3 n° 156 du 30 novembre 2010	X				X	X	X			
Réalisation de l'entretien arrivant	Art 3 du RI	X				X	X	X			
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X				X	X	X			